

*Date de dépôt : 6 septembre 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Michel Bugnion, Lisa Mazzone, Mathias Buschbeck, Sarah Klopmann, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Jean-Marc Guinchard, Jean-Luc Forni, Anne Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch pour développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Frédérique Perler (page 63)*

## **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil s'est réunie 4 fois : les mercredis 11, 18, 25 mai et 8 juin 2016, sous la présidence de M. Cyril Mizrahi pour traiter la Motion 2287.

M. Fabien Mangilli, directeur à la Direction des affaires juridiques de la Chancellerie et Mme Irène Renfer, secrétaire scientifique au SGGC assistaient aux travaux de la Commission. Qu'ils soient remerciés pour leur excellente et précieuse contribution.

La rapporteure remercie tout particulièrement la procès-verbaliste, M<sup>me</sup> Ariane Haeni, pour la fidèle restitution des travaux de la Commission.

## **11 mai 2016 : Présentation de la Motion 2287 par M. Jean-Michel Bugnion, auteur et premier signataire.**

M. Bugnion observe que cette motion part du constat que les jeunes ne se désintéressent pas autant de la politique que l'opinion publique a coutume de le dire. Selon une étude de l'université de Berne, 74% des jeunes souhaitent des échanges sur les sujets politiques au sein des écoles.

Se basant sur une enquête de 2012, il rapporte l'opinion des jeunes selon laquelle les objets soumis à votation sont souvent difficiles à comprendre pour leur tranche d'âge et qu'ils les estiment mal expliqués.

M. Bugnion relève également l'intérêt des élèves pour les échanges ponctuels, informels et les engageant à court terme sur des objets politiques, alors que les échanges suivis de façon régulière sur l'année, au travers d'un cours de civisme par exemple, les rebutent.

### **Votation « en blanc ».**

Dans ce contexte, la motion propose de généraliser le principe très simple de la votation en blanc telle qu'elle est pratiquée dans plusieurs écoles. M. Bugnion souligne qu'il s'agit d'inviter le département de l'instruction publique à organiser une votation en blanc dans toutes les filières de formation du post obligatoire.

### **Exemple : Votation du 5 juin**

En utilisant l'exemple pris au hasard de la votation du 5 juin, M. Bugnion explique qu'il s'agirait de présenter de manière neutre les aspects en faveur et en défaveur des objets proposés au vote. Les élèves discuteraient en classe de cette matière dans un esprit de débat et seraient accompagnés par la médiation de leur professeur. Une urne, avec éventuellement un isolement, permettrait ensuite aux élèves de voter en blanc. Une fois le vote terminé, les élèves procéderaient au dépouillement du vote. Une discussion en classe reviendrait ensuite sur cette expérience, accompagnée d'un débat partant de la comparaison entre le résultat obtenu dans l'établissement et le résultat obtenu au niveau national et/ou cantonal.

### **Sensibilisation au processus législatif**

M. Bugnion relève l'intérêt de ce projet en termes de formation et de sensibilisation pour les jeunes ayant des connaissances limitées du débat politique, du nom des partis politiques ou du processus législatif.

## **Une commissaire PDC, cosignataire de la motion, souhaite apporter un éclairage supplémentaire :**

Cette motion voit le jour dans un contexte de forte évolution du rôle de l'école, notamment concernant le domaine de la sensibilisation des jeunes aux questions citoyennes.

La commissaire PDC fait remarquer qu'autrefois l'éducation politique était faite exclusivement dans les familles, ce qui n'est plus systématiquement le cas aujourd'hui, notamment à Genève où près de 50% de la population n'est pas native de Genève. Ces familles issues de l'émigration, ce dont se réjouit la commissaire PDC, sont peu au fait de notre démocratie directe et de ces arcanes.

Cette motion renforce ainsi la transmission de valeurs au sein de la société, notamment pour les personnes dont les racines familiales ne sont pas ancrées dans le canton depuis des générations. Selon cette commissaire PDC, cette motion est en droite ligne avec la mission d'intégration et d'information vers laquelle travaillent aujourd'hui les écoles genevoises.

### ***Questions des commissaires***

Un commissaire PLR fait remarquer que la forme de la motion ressemble à une cascade d'invitations, « *le Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat à inviter la direction générale de l'enseignement secondaire II à inviter la direction des écoles à inviter les élèves à voter* ».

Il demande si cette motion, et l'impulsion qu'elle représente, ne pourraient pas être considérées comme une intrusion dans les programmes éducatifs. Le Grand Conseil ne s'immisce-t-il pas dans des discussions opérationnelles qui ne sont pas de son ressort ?

M. Bugnion répond qu'il rejoindrait le sentiment de ce commissaire si la motion demandait une intervention sur les programmes. Mais la question posée par la motion 2287 relève d'une question de sensibilisation générale à la politique et de la notion du « vivre ensemble » qui est un concept recouvrant :

- la notion d'appartenance à une communauté nationale, cantonale, régionale et internationale ;
- l'idée que les citoyens coexistent dans un environnement définis par des droits et des devoirs et qu'il est important que les jeunes sachent comment fonctionne cette société.

Les votations représentant un aspect de ce vivre ensemble, il est intéressant pour les élèves de se pencher sur la question de savoir comment la population s'exprime et fait ses choix.

## **Expériences concrètes**

M. Bugnion précise que certains établissements organisent déjà ces votations en blanc. La question de la faisabilité du concept est réaliste et la motion représenterait une injonction de la part du département demandant aux établissements qui ne le font pas de mettre en place cet exercice.

Ce projet de motion ne semble pas représenter d'empiètements importants à la sphère de compétences des établissements secondaires.

## **Tranche d'âge et droit de vote à 16 ans ?**

Afin d'être le moins autoritaire et contraignant possible, M. Bugnion estime que la motion renvoie à la tranche d'âge des élèves inscrits dans le cadre de la scolarité post obligatoire, soit entre 15 et 20 ans environ.

Le commissaire PLR craint que la motion soit une manœuvre déguisée pour préparer les esprits et les pousser à envisager l'introduction du droit de vote à 16 ans.

M. Bugnion précise que l'assemblée des jeunes a rejeté cette idée et que cet objectif n'est pas celui poursuivi par la motion en question.

## **Neutralité politique**

Le commissaire PLR s'inquiète de savoir si le projet de vote en blanc ne va pas une étape plus loin et approche de façon problématique les limites que l'Etat se doit de respecter en termes de neutralité politique.

M. Bugnion souligne qu'une part de subjectivité existe forcément quand on débat des choix à faire pour une société. Il n'est pas possible d'être entièrement neutre sur les questions politiques.

M. Bugnion souligne toutefois que le risque d'influencer les élèves est beaucoup plus grand lors de la transmission biaisée d'éléments d'information, que lors d'un exercice de débat comme celui-ci. La possibilité pour les élèves de faire prévaloir des points de vue différents permet de réduire le risque d'influence. L'articulation sous forme de débat permet à la classe de contrecarrer une éventuelle tendance du professeur à favoriser un point de vue.

## **Education citoyenne**

M. Bugnion précise que des cours d'éducation citoyenne ont déjà lieu dans les centres de formation par exemple et que l'exercice du vote en blanc n'est pas fondamentalement différent. Ces cours ont disparu des collèges au profit d'une éducation historique plus large, mais dans laquelle le risque de voir un

professeur introduire discrètement des notions politiques personnelles n'est pas absent non plus.

### **Député-es invité-es au sein des établissements scolaires**

Un commissaire PS estime que la proposition de généraliser la démarche à l'ensemble des établissements secondaires est excellente.

Il mentionne que le commissaire PLR et lui sont régulièrement invités à participer à des débats dans des établissements secondaires et il relève la valeur réelle de ces discussions et que les élèves participent très activement aux débats.

Ce projet de motion lui semble offrir à tous les élèves la possibilité de faire cet exercice, et en ce sens la notion d'obligation liée à cet exercice est nécessaire selon lui. Il regrette que ce soit toujours les mêmes écoles qui organisent ces débats, à l'initiative des mêmes professeurs.

Montrant à ses collègues un graphique représentant la corrélation entre le taux de participation et l'âge des citoyens depuis l'écran de son ordinateur, ce commissaire PS estime intéressant de constater que le taux de participation au vote est très élevé entre 18 et 22 ans, puis que la participation est au plus faible pour la catégorie d'âge des 24-28 ans.

Il décrit la motivation première des jeunes à participer au vote citoyen, puis une phase de désillusion dans ce processus, suivi ensuite par une remontée de la participation motivée par l'ancrage professionnel et économique dans la société.

### **Engagement civique**

Le commissaire PS estime intéressant que la motion offre un outil supplémentaire favorisant l'engagement civique, la formation et l'encouragement des jeunes étant une parade à la phase de désillusion observée.

### **Organisation du vote en blanc**

Le commissaire PS demande comment M. Bugnion envisage l'organisation de cette activité par le département de l'instruction publique. Les heures nécessaires à l'exercice seraient-elles prises sur les heures habituelles de sciences humaines ou un système différent serait-il mis en place ?

M. Bugnion souligne le caractère ad hoc de l'organisation des professeurs pratiquant cet exercice aujourd'hui dans les collèges. Il explique que ce vote

en blanc pourrait être organisé en 4 heures prises sur le programme régulier. 2 heures de débat sur les positions en présence seraient nécessaires en classe, puis le vote et le dépouillement se feraient en dehors de l'horaire ordinaire, avant une restitution et mise en perspective sur 2 heures à nouveau en classe.

M. Bugnion estime l'apport de cet exercice suffisamment riche pour compenser la perte d'acquisition du savoir sur le programme général.

Il remarque que l'organisation n'est pas très contraignante. Les cours de civisme pourraient absorber cet exercice lorsque ceux-ci sont en place. Puis il faut prévoir l'urne et le dépouillement avec le secrétariat, ce qui ne demande pas un temps important.

### **Et les enseignant-e-s ?**

Un commissaire UDC demande si les professeurs concernés par la perte d'heures sur le programme ordinaire pourraient exprimer une opposition à participer à la mise en place de cet exercice.

M. Bugnion convient que les professeurs, surtout au collège, sont particulièrement jaloux du nombre d'heures d'enseignement qui leur est alloué, mais il estime que cet exercice ne posera pas de problème s'il est proposé comme une action de sensibilisation du département, les professeurs étant forcés d'accepter les instructions transmises.

Le commissaire UDC insiste, craignant que certains professeurs profitent de ces cours d'instruction civique pour instrumentaliser leurs élèves.

M. Bugnion lie cette question à la déontologie de chaque fonctionnaire. Il reconnaît qu'il y a un risque d'influence, mais que celui-ci est présent dans le cadre de chaque cours ordinaire. Si le message va trop loin, il estime que les élèves réagiront et qu'il sera possible à la hiérarchie du professeur de prendre les mesures adéquates.

### **Réduction des cours d'histoire**

Une commissaire EAG estime qu'il n'est pas possible de douter qu'une éducation civique auprès des jeunes est une nécessité.

Elle souligne que l'enseignement de l'histoire, et à travers lui le goût et la compréhension de la dimension historique, forment les bases nécessaires à la compréhension des questions politiques. Cet enseignement permet à tout jeune et citoyen de se former son avis sur les thématiques rencontrées.

Dans ce contexte, la commissaire EAG dénonce la tendance actuelle à réduire les heures d'enseignement d'histoire. L'ignorance du déroulé

historique d'une large partie de la population a de graves conséquences dans la société, sur les questions civiques et politiques notamment.

La commissaire EAG souligne que le système suisse avec des votations très nombreuses constitue un autre problème lié à cette question. Le libellé des objets sur lesquels les citoyens sont appelés à voter est souvent difficile à comprendre.

Elle relève la proportion de 13 à 16% d'illettrés en Suisse et demande comment cette population peut voter. Cette difficulté s'ajoute à la problématique de faire voter des adolescents qui ne sont pas même familiers avec l'histoire européenne. Comment faire en sorte que les élèves qui ont décroché puissent devenir des adultes capables de choix politiques ?

Reconnaissant l'importance de ces questions, M. Bugnion avoue ne pas avoir de réponses simples aux points soulevés mais un début de pistes. Les chiffres PISA indiquent effectivement que 13 à 16% des élèves ne maîtrisent pas plus que le niveau 1 de lecture, c'est-à-dire qu'ils sont capables de déchiffrer des mots mais ne sont pas en mesure de comprendre ce que ceux-ci veulent dire. A la lumière de ces constats, la possibilité d'organiser des votes en blanc et d'expliquer les enjeux et le processus de vote sera justement un pas dans la bonne direction.

### **Filières concernées par cette Motion**

Un commissaire PLR demande quels sont les types de filières concernés par ce projet.

M. Bugnion précise qu'il s'agit de l'ensemble des établissements et filières du post-obligatoire, à savoir tous les élèves entre 15 et 20 ans.

Un commissaire MCG est dérangé par le fait que l'on puisse obliger les élèves à voter. Le droit de vote étant un choix démocratique que le citoyen peut choisir d'exercer ou non, il ne lui apparaît pas légitime de forcer à voter les élèves qui n'auraient pas envie de le faire.

Ce commissaire MCG dénonce un manque d'impartialité à l'égard de certaines forces politiques comme celles du MCG ou de l'UDC. Il estime que ces formations ne sont pas invitées à prendre part aux débats dans les écoles et la sphère publique comme le sont le Parti Socialiste ou le PLR.

Il affirme comprendre l'objectif sous-tendant la motion mais avoue avoir de la peine à y adhérer pour le motif que les professeurs ne peuvent pas être neutres et que ceci est une difficulté réelle.

M. Bugnion reconnaît qu'il est impossible de garantir l'impartialité de l'ensemble des professeurs, comme de tout être humain. Le postulat de

neutralité nie la subjectivité humaine qui anime chacun d'entre nous. Ainsi il ne peut y avoir de garantie sur ce front.

### **Cycle d'Orientation**

Une commissaire MCG s'étonne que la motion ne concerne que le post-obligatoire. Selon elle, les élèves plus jeunes, du cycle d'orientation par exemple, pourraient également avoir un intérêt marqué pour cette démarche.

M. Bugnion relève que l'école obligatoire englobe les degrés 1 à 11<sup>e</sup> du système HarmoS.

Les élèves du cycle bénéficient d'une sensibilisation aux questions civiques au travers d'un cours annuel d'éducation citoyenne d'une heure. Toutefois M. Bugnion relève que les actions ponctuelles leur demandant un investissement limité sont favorisées par les jeunes. La forme choisie d'une action unique semble donc plus adaptée.

D'autre part et par expérience, il précise que les élèves du cycle d'orientation n'ont souvent pas acquis une maturité suffisante à cet âge pour des activités de cet ordre. Au cycle d'orientation, la construction d'une pensée individuelle critique est encore en formation et les élèves répètent souvent ce que les parents pensent ou prennent la position inverse.

Pour ces raisons, M. Bugnion estime que l'organisation de cet exercice au cycle d'orientation serait prématurée.

### **Suisse alémanique**

Un commissaire PLR fait référence à la notion de Meinungsbildung. Il relève que la formation de l'opinion, en particulier chez les jeunes, peut se faire dans les institutions scolaires. Pour sa part, il explique croire davantage en la liberté personnelle et au développement d'une opinion autonome sur une base de connaissances historiques.

De nombreux jeunes se formant après 18 ans dans les filières professionnelles du post-obligatoire, le commissaire estime qu'ils ont une responsabilité personnelle de se renseigner concernant les aspects politiques de leur vie. Il leur revient de faire cet effort en tant que citoyen.

Sur la question de l'objectivité, le commissaire PLR est d'avis que celle-ci n'existe pas. S'appuyant sur la documentation préparée par l'administration en vue des élections, il demande comment les enseignants transmettront la matière aux étudiants. Pourront-ils travailler sur la présentation de faits et l'étude des textes de loi ou souligneront-ils les aspects en faveur et en défaveur du projet



de loi tel que présentés dans la brochure? Il évoque sa méfiance à rendre cet exercice d'information obligatoire.

Le commissaire PLR rappelle que le vote est un droit, non une obligation, et que le taux d'abstention dans la population est très important. Il lui est donc difficile de concevoir que l'on puisse forcer les élèves à mettre un bulletin dans l'urne, alors que ce droit est discrétionnaire. Il craint qu'un parallèle avec des programmes d'éducation dans des régimes moins démocratiques puisse se faire.

Soulignant la nature démocratique exemplaire du système genevois, le commissaire PLR reconnaît que cette motion part d'une bonne intention, mais il lui semble très difficile de rendre ce projet obligatoire dans l'ensemble des établissements.

M. Bugnion relève que cette vision pourrait surgir face à toute démarche politique. Toute activité visant à encourager l'action citoyenne et la participation aux votations pourrait ainsi soulever les difficultés évoquées.

A la première question M. Bugnion répond que la distribution du fascicule d'information préparé pour les élections sert de base à la discussion. Après avoir expliqué le fascicule, le professeur répond aux questions des élèves. Il reconnaît volontiers que les dimensions abordées par les questions des élèves vont rapidement dépasser la simple information et vont toucher au choix personnel. La déontologie du professeur veut que l'étudiant ne soit pas forcé à adopter une position qui n'est pas la sienne.

Comme cette activité est pensée comme une activité de sensibilisation obligatoire, il pense que l'obligation de voter ne porte pas à conséquence. Cette consigne appartient à un processus d'apprentissage, comme tout autre objectif d'approfondissement des connaissances dans les matières de science humaine. En tant que tel, le vote blanc, sans conséquence, doit pouvoir être obligatoire.

## **Votations**

Un commissaire UDC demande si l'effort ne devrait pas porter sur l'ensemble des votations, plutôt que sur un exercice ponctuel une fois par année. Plutôt que d'organiser un vote en blanc, ne serait-il pas opportun d'organiser un débat lors de chaque votation sur un thème qui intéresse les jeunes?

M. Bugnion partage l'intérêt d'organiser des débats dans le cadre des votations. Toutefois il relève qu'un débat touche au contenu des choix de société, alors que l'exercice du vote en blanc renseigne également les élèves sur la démarche propre aux votations. Par ailleurs, le débat politique n'étant

pas accompagné d'explications en classe, la compréhension de l'ensemble des élèves n'est pas assurée.

Selon M. Bugnion, la « rolls royce pédagogique » de la votation en blanc est une préparation en classe avec les élèves, suivie d'un débat avec des intervenants politiques, puis la votation, avant la phase de discussion des résultats.

Il souligne qu'une alternative pourrait être le débat avec les intervenants sans la préparation en classe, puis la votation. Dans cette alternative, M. Bugnion souligne que la compréhension des élèves n'est pas assurée. Dans un objectif d'apprentissage, la votation après le débat doit avoir lieu. La comparaison des résultats offre généralement de très bonnes discussions et génère un intérêt marqué de la part des élèves.

### **Examen noté ?**

Un commissaire UDC demande si cet exercice sera suivi d'un examen noté. Si non, il craindrait une attitude laxiste de la part de certains élèves.

M. Bugnion affirme ne jamais avoir observé de pareille attitude lors des exercices qu'il a organisés précédemment, au contraire. Il relève qu'il n'est pas possible de noter cette activité de par sa nature.

### **Discussion de la Commission**

Le Président ayant invité les députés à faire part de leurs remarques, les auditions suivantes sont suggérées :

- l'audition de la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique ou celle de la direction générale de l'enseignement secondaire II
- l'audition de la chancellerie d'Etat pour comprendre l'ensemble des actions organisées pour inciter les jeunes à voter, car beaucoup est fait dans ce sens
- l'audition de M. Damien Pattaroni car il a organisé un grand nombre de débats dans les écoles.
- L'audition du Parlement des Jeunes Genevois

Le Président propose aux commissaires de passer au vote sur ces propositions d'auditions.

Le Président **soumet au vote la proposition d'audition de la chancelière d'Etat, Mme Anja Wyden Guelpa.**

Pour :	<b>9</b> (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG)
Contre :	<b>4</b> (3 PLR, 1 MCG)
Abstention :	<b>1</b> (1 EAG)

*L'audition de la chancelière d'Etat est acceptée.*

Le Président **soumet au vote la proposition d'audition de la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique accompagnée de la direction générale de l'enseignement secondaire II.**

Pour :	<b>7</b> (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 1 MCG)
Contre :	<b>4</b> (1 EAG, 1 PLR, 2 MCG)
Abstention :	<b>2</b> (2 PLR)

*L'audition de la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique accompagnée de la direction générale de l'enseignement secondaire II est acceptée.*

Le Président **soumet au vote la proposition d'audition de M. Damien Pattaroni.**

Pour :	<b>7</b> (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 1 MCG)
Contre :	<b>6</b> (4 PLR, 2 MCG)
Abstention :	<b>1</b> (1 EAG)

*L'audition de M. Pattaroni est acceptée.*

Le Président **soumet au vote la proposition d'audition du Parlement des Jeunes Genevois.**

Pour :	<b>7</b> (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 1 MCG)
Contre :	<b>4</b> (2 PLR, 2 MCG)
Abstention :	<b>3</b> (1 EAG, 2 PLR)

*L'audition du parlement des jeunes est acceptée.*

## **18 mai 2016: Audition de M. Damien Pattaroni, professeur à l'ECG Henri Dunant, et M. Michel Perritaz, professeur au Collège et école de culture générale Madame de Staël**

M. Perrotaz enseigne depuis de nombreuses années la géographie et l'éducation à la citoyenneté dans le post-obligatoire. En parallèle de son poste, il s'occupe d'organiser des débats politiques pour tout le post-obligatoire. A ce titre et bien que le sujet ne soit pas directement lié à la question les occupant ce soir, il précise que M. Pattaroni et lui-même étaient intervenus auprès des députés pour plaider le maintien d'un cours de civisme à l'ECG dans le cadre d'une autre motion présentée au Grand Conseil.

M. Pattaroni indique qu'il enseigne l'histoire, le civisme et l'économie à l'ECG Henri Dunant. Il précise qu'il est également enseignant de culture générale à l'école professionnelle. Par ailleurs, il participe à l'organisation et à l'animation des débats mis sur pieds pour les élèves. M. Pattaroni estime qu'il est très important que des débats soient organisés dans le cadre du post-obligatoire. Les débats politiques ainsi que les échanges organisés dans le cadre de la « jeunesse débat » sont nécessaires. Ils constituent un moyen d'expression important pour que les élèves apprennent à s'exprimer en suivant des règles établies.

### **Formation continue des enseignant-e-s**

Il précise que les enseignants ont suivi des formations continues dans ce domaine et que ce processus a abouti à l'organisation d'un concours de débats au collège Sismondi. Au cours de celui-ci, l'ECG Henri Dunant a eu la fierté d'arriver en demi-finale face à des collégiens aguerris par des cours facultatifs en débats.

### **Historique du vote en blanc**

M. Perritaz et M. Pattaroni proposent aux commissaires de leur apporter quelques éléments concernant l'historique du vote en blanc, sa valeur pédagogique et l'organisation actuelle de cet exercice, puis de conclure en partageant leur avis sur la motion.

La formulation de la motion peut donner à penser que le vote en blanc est une nouveauté, alors qu'il s'agit d'une tradition organisée par la direction du secondaire jusque dans les années 1990. A cette époque, le vote en blanc a perdu son caractère obligatoire et systématique, peut-être jugé dépassé ou par l'effet de l'abaissement de la majorité civique à 18 ans en 1991. Celle-ci

entraînait la difficulté que certains élèves majeurs invités à l'exercice avaient également la capacité réelle de voter.

A cette époque le vote en blanc était organisé dans chaque école, selon des modalités variées, par les membres de la commission de civisme composée d'un représentant par établissement, ou par les présidents des groupes de civisme dans les écoles où un tel cours existait. La commission de civisme avait été formée grâce à une motion inter-parti au Grand Conseil. Elle a été dissoute par la suite.

Les votes en blancs se sont raréfiés suite à la décision de la direction de l'enseignement du secondaire II de ne plus les rendre obligatoire, souvent jusqu'à disparaître.

Il y a environ 10 ans, le vote en blanc a connu un nouvel intérêt par le biais des associations d'élèves qui ont eux-mêmes organisé des « votations blanches » dans certains collèges. S'appropriant l'idée, les élèves ont demandé aux directions d'organiser des débats en lien avec les votations.

Lors des dernières votations, le Parlement des Jeunes a proposé à la direction du secondaire II d'organiser des votations blanches avec des succès variables selon les écoles. M. Perritaz souligne que des problèmes d'intendance parfois compliqués à résoudre ont fait jour dans ce cadre. Les résultats de ces scrutins ont été publiés dans la presse pour la première fois.

Les votations en blanc suscitent indubitablement un intérêt chez les élèves du secondaire II.

### **Valeur pédagogique du vote en blanc**

M. Perritaz et M. Pattaroni font part de leur point de vue tout à fait positif sur cet outil qui est une forme d'éducation à la citoyenneté valable à condition qu'il soit précédé par un débat, soit avec des politiciens, soit sous la forme du concours « la jeunesse débat afin que cela crée une dynamique positive pour mettre sur pied d'autres formes d'éducation à la citoyenneté.

La mise sur pied de cet exercice nécessite une bonne organisation, que les élèves ne maîtrisent pas forcément ou pour laquelle ils manquent d'accès à une infrastructure de soutien. Les brochures d'information et les bulletins de vote sont disponibles auprès de la Chancellerie, mais les listes de vote, la mise en place du scrutin ou le dépouillement demandent ensuite beaucoup de temps.

Il y a un risque de frustration chez les jeunes organisateurs face aux taux de participation au scrutin parfois faibles.

Evoquant le bilan du vote en blanc, M. Perritaz explique que l'appropriation du vote en blanc par les élèves est réjouissante, mais qu'elle

fonctionne surtout dans les collèges. Dans les ECG et EC, ce sont les écoles elles-mêmes, au travers des professeurs, doyens ou directions, qui doivent, ou devraient, organiser ce scrutin.

### **Motivation des enseignants et dynamique civique**

La motivation des encadrants reste primordiale pour cet exercice, mais les ressources en personnes manquent pour organiser ces débats de manière systématique.

Concernant l'organisation actuelle du vote en blanc, les écoles où il existe un cours d'éducation à la citoyenneté (ECG et certaines filières de l'EC) peuvent s'appuyer sur le groupe d'enseignants ad hoc pour organiser un débat. Toutefois, la disparition d'un cours de civisme, prévue dans le projet des directions de l'ECG, et par conséquence du groupe d'enseignants attirés, marquerait la fin de cette dynamique.

Dans les autres écoles, il n'y a pas d'enseignant désigné pour organiser le vote en blanc ou les débats. Des enseignants motivés organisent ces animations dans certains collèges avec le concours de leurs directions. La situation est très variable d'un établissement à l'autre en fonction de la présence ou non d'une « dynamique civique » dans l'école.

L'engagement récent au niveau de la direction du secondaire II d'un coordinateur à la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans les établissements du secondaire II, M. Bastien Ischer, pourrait jouer un rôle positif dans la mise sur pied du vote en blanc notamment.

### **Généraliser le vote en blanc ?**

A la question de savoir s'il faut généraliser le vote en blanc, M. Perritaz relève que ce vote précédé d'un débat ou d'une information est un exercice citoyen parmi d'autres, comme l'est la visite aux parlements cantonaux et au niveau fédéral, ou l'initiative « easy vote », mais cela ne remplace pas un cours sur les institutions politiques cantonales ou fédérales.

Le vote en blanc ne doit pas se décréter s'il n'y a pas, au sein des écoles, des enseignants pour l'organiser en collaboration avec les élèves. Cette généralisation nécessiterait la mise en place d'un réseau d'enseignants de tous les établissements, qui n'existe pas pour le moment.

## Rôle du DIP

Selon M. Perritaz, le DIP devrait jouer un rôle facilitateur pour l'organisation des votes en blanc, avant d'éventuellement le généraliser dans toutes les écoles. IL recommande une collaboration avec le Parlement des Jeunes afin de toucher tous les publics.

## Jeunes élu-e-s

Avant de conclure, M. Perritaz souligne que la participation de jeunes élu-e-s aux débats du post-obligatoire est importante pour faciliter le processus d'identification des jeunes. Il relève le succès des débats qu'il organise avec M. Pattaroni depuis 2007 et remercie les députés pour leur engagement à leurs côtés dans la mise en place de tels échanges.

## Questions de la Commission

Un commissaire UDC demande combien d'établissements scolaires organisent de tels débats et s'il est donné congé aux apprenants qui ne sont pas intéressés par l'exercice.

M. Perritaz relève la large autonomie des établissements dans l'organisation des débats, généralement obligatoires, dans les collèges. Le temps nécessaires à ces débats est pris en partie sur les heures d'enseignements et en partie sur le temps libre des élèves.

Sept établissements ont organisé des débats lors des dernières votations, mais des votes en blanc n'ont pas été systématiquement organisés à la suite de ces échanges.

M. Pattaroni est d'avis que l'exercice des débats avec des politiciens ou en classe doit rester informel. Il estime que le principe de capillarité est très important dans cette dynamique et craint que de rendre obligatoire les débats couperait l'herbe sous les pieds des jeunes et ferait disparaître leur intérêt.

Dans ce contexte, la motion rejoint la question de savoir s'il faut rendre le vote obligatoire en Suisse, comme illustré par le débat soleurois. Il plaide pour un développement au niveau du cycle d'orientation où les apprentissages dans ce domaine sont très limités.

Bien que saluant l'introduction d'heures d'histoire et de géographie supplémentaires, M. Pattaroni regrette vivement que celle-ci se fasse au détriment des questions civiques. Il estime qu'avant de parler des moyens pour le vote en blanc, il faut parler des moyens consacrés à l'enseignement du civisme, l'un ne peut remplacer l'autre.

Le commissaire UDC demande si les auditionnés estiment que cette motion représente un empiètement sur la sphère de compétence des établissements scolaires.

Soulignant l'intérêt de la question, M. Pattaroni n'estime pas que la promotion des questions civiques empiète sur la liberté des enseignants. Il se déclare en faveur des cours de civisme obligatoire.

Toutefois concernant l'organisation des débats et des votes en blanc, il estime que la motion ne devrait pas passer par une obligation faite aux enseignants. Imposer une méthode ne fonctionnera pas et la qualité de la dynamique citoyenne diminuera. M. Pattaroni compare la systématisation prônée par la motion à un processus militaire duquel la spontanéité et la créativité citoyenne nécessaires à l'apprentissage civique sont absentes.

M. Perritaz confirme que l'obligation poussera les enseignants à travailler à contre cœur et de façon mécanique, ce qui serait contre-productif à l'objectif poursuivi.

Exprimant l'avis que la valeur de l'exercice réside dans l'échange avec les jeunes, et non dans la votation en elle-même qui est secondaire, un commissaire PLR demande :

- si l'organisation du vote en blanc n'est pas trop lourde logistiquement
- si cet exercice ne va pas trop loin dans la sphère de compétence de l'enseignant.

Ces deux dimensions sont des difficultés qu'il voit dans la motion 2287.

M. Perritaz indique que le vote en blanc a de la valeur comme prolongement des débats. Les élèves démontrent généralement un intérêt marqué pour le vote car ils souhaitent savoir comment ils se situent par rapport à la population en général.

L'exercice le plus important est le débat. Toutefois il met en garde contre la décrédibilisation du vote en blanc. A son avis, cet outil ne doit pas disparaître, mais son importance ne doit pas non plus être surestimée. C'est un risque si cet outil est considéré de façon isolée.

M. Pattaroni invite souvent ses élèves à analyser la prestation des orateurs de façon large, y compris dans leur gestuelle, leur force de persuasion et leur façon d'aborder l'argumentation.

En conclusion, M. Perritaz et M. Pattaroni se déclare très intéressés par la Motion. Toutefois au niveau de la formalisation, l'élément obligatoire leur semble une difficulté. Ils estiment que la motion « met la charrue avant les bœufs » en faisant primer le vote en blanc, alors que la priorité devrait être accordée aux moyens à disposition des cours de civisme. Les cours de civisme



ont un impact clairement supérieur sur la capacité de réflexion des élèves et d'apprentissage de la pensée critique.

Un commissaire PS pose deux questions aux intervenants :

- sur la question de l'organisation, les auditionnés pourraient-ils décrire plus en détail les tâches organisationnelles dont les enseignants auraient la charge si la motion était acceptée ?
- sur l'aspect obligatoire du vote en blanc, comment celui-ci se manifeste-t-il ? Les élèves doivent-ils voter en classe ou leur est-il demandé de passer par un isolement dans un espace dédié ?

M. Perritaz explique que le vote dans les classes a été pratiqué jusque dans les années 1990. Aujourd'hui, les élèves sont invités à voter dans l'espace dédié au sein de l'établissement. Toutefois les pratiques varient selon les institutions.

Concernant l'organisation, Il relève que les élèves prennent en charge une grande partie de l'organisation actuelle des votes en blanc. Dans ce cadre, ils sollicitent souvent l'organisation d'un débat politique, exercice qui bénéficie de l'aide de trois professeurs sur le canton facilitant l'organisation de ces discussions.

L'organisation des panels est ainsi gérée de façon centralisée, tandis que les établissements prennent en charge la logistique au travers de la mise à disposition de la salle, des micros etc.

Concernant l'organisation du vote en blanc, M. Perritaz relève que la logistique est conséquente. La chancellerie facilite l'obtention des brochures et des bulletins de vote. Il faut toutefois aller les chercher.

Concernant l'animation, M. Perritaz relève que les affiches de la campagne sont nécessaires et s'avèrent difficiles à trouver. Les partis laissant souvent les affiches restantes à disposition à l'imprimerie, les organisateurs doivent s'entendre avec l'imprimeur pour les récupérer. Ce point pourrait être facilité par une meilleure organisation.

Il explique ensuite que les listes d'élèves doivent être dressées. Le secrétariat s'occupe souvent de l'enregistrement des votes. Puis un élève doit être présent pour distribuer le matériel de vote. Le dépouillement prend ensuite un temps conséquent, comme le savent les députés.

Le taux moyen de participation au scrutin n'est pas nécessairement fort, malgré l'enthousiasme notable des élèves. Le taux de participation dépend des collèges.

M. Pattaroni estime important qu'un ou deux débats soient organisés chaque année au bénéfice des élèves, mais qu'il faut laisser la possibilité libre

d'organiser un vote ou non. Il craint la lourdeur logistique de l'organisation chaque année de débats et de votes en blanc de façon obligatoire.

M. Perritaz souligne que plusieurs initiatives sont organisées pour favoriser le sens civique des jeunes comme la semaine de la démocratie ou le concours « cinécivic ». Il reconnaît toutefois qu'un élève peut suivre sa scolarité sans n'être jamais confronté au contenu citoyen et estime que c'est une faiblesse dans le système.

Une commissaire EAG demande aux auditionnés s'il ne faudrait pas généraliser l'enseignement du civisme et des institutions, plutôt que de s'occuper de l'aspect ponctuel que représente le vote en blanc.

Le Président souligne que le contenu civique pourrait être transmis en dehors de cours de civisme formels.

M. Perritaz et M. Pattaroni confirme qu'ils ne demanderaient pas mieux que de généraliser les cours de civisme en préservant l'offre dynamique entourant ce cours, soit les débats, visites de parlements et interactions avec le monde politique mis en place par les enseignants.

Dans les collèges, les notions civiques doivent théoriquement être transmises en première année par le cours d'économie et de droit, et en 4<sup>e</sup> année dans le cours de géographie et d'histoire. Ces éléments sont souvent relégués au second plan et que les enseignants manquent régulièrement de temps pour les aborder.

Remarquant que les cours de civisme sont par essence multidisciplinaire car donnés par des professeurs de droit, d'histoire, d'économie et de géographie, M. Pattaroni regrette que ce contenu soit dilué et affaibli par la suppression d'un programme civique propre.

Une commissaire PDC, revenant sur la notion d'horizontalité, remarque toutefois que les degrés d'information, de compréhension et de capacité de discernement ne sont pas toujours les mêmes parmi les enseignants, ce qui rend la dimension d'obligation nécessaire en complément.

Pour cette commissaire PDC, la grande qualité intégrative de la motion proposée est l'accès aux connaissances civiques de jeunes dont les parents ne sont pas nés à Genève. L'aspect vertical et centralisé de la motion semble ainsi nécessaire. Une certaine nuance sur cette dimension peut-elle être reconnue par les auditionnés à la lumière de ces considérations ? Elle demande aux auditionnés s'ils constatent une baisse de l'intérêt et de la motivation des élèves pour ces initiatives civiques, par rapport à 10 ans auparavant.

M. Pattaroni rejoint les propos de la commissaire PDC sur la question de l'intégration. Il appuie le constat que les cours obligatoires sont le meilleur

instrument pour cet objectif d'intégration. Souvent les élèves n'ont pas les bases pour comprendre le b.a.-ba des questions politiques et les leur donner doit être un objectif éducatif.

Bien que la verticalité soit nécessaire dans l'enseignement des cours, il conteste l'idée qu'elle est nécessaire pour un vote en blanc. Selon lui, la capillarité et l'horizontalité apportent plus d'effets bénéfiques auprès des élèves.

Concernant le processus d'organisation des débats, un commissaire PLR demande par quel mécanisme l'émergence de la thématique à débattre se fait-il ? Suit-elle nécessairement les votations populaires ou peut-elle émerger d'intérêts des enseignants ? Dans l'esprit de faciliter le processus de vote si celui-ci devait être généralisé, il demande l'avis des auditionnés sur la possibilité d'organiser une consultation électronique. Le vote électronique serait-il une aide selon eux ?

M. Perritaz reconnaît l'intérêt d'un outil de sondage numérique pour faciliter l'organisation et la rapidité de la mise à disposition des résultats. Il trouve l'idée excellente. La plateforme educanet est un exemple d'une collaboration dans ce sens. Il estime que plusieurs des lourdeurs évoquées pourraient être évitées par ce processus. Cette option pourrait former la base d'une collaboration concrète avec le département afin qu'un tel système soit mis à disposition des organisateurs.

Concernant l'émergence de la thématique, M. Perritaz relève que deux types de débats différents sont organisés pour les jeunes : le débat traditionnel avec des intervenants politiques qui suit les thèmes d'actualité politique, et la jeunesse débat qui aborde des thèmes de société proposés par les élèves.

Le Président demande si le commissaire PLR et les auditionnés pensaient à la mise à disposition de l'infrastructure utilisée pour la votation officielle ou alors celle d'une infrastructure ad hoc dédiée à l'exercice en blanc.

Dans l'optique de mettre les élèves en situation, M. Perritaz estime que l'utilisation de la plateforme officielle serait une bonne chose. Toutefois il anticipe d'éventuelles difficultés techniques et estime l'emploi d'un système ad hoc similairement adéquat.

Le Président demande à M. Mangilli s'il voudrait bien transmettre à la Chancellerie l'interrogation des députés concernant la mise à disposition d'un système de vote électronique ressemblant au système officiel.

Le Président regrette le manque de volontarisme au niveau suisse pour l'instruction civique et estime contradictoire l'idée qu'organiser un vote en blanc comporte une obligation forte envers les élèves. En effet, l'élève comme

le citoyen a toujours la possibilité de s'abstenir de voter, ce qui ne rend que théorique l'obligation de se positionner sur un objet de scrutin.

Le Président estime également contradictoire l'idée de soutenir un vote en blanc tout en défendant la suppression des cours de civisme. .

Le Président estime que l'organisation systématique d'un vote en blanc forme un des éléments du système encourageant les jeunes à s'intéresser à la chose publique. La dimension obligatoire ne lui semble pas indispensable mais un encouragement par une initiative systématique lui semble bénéfique.

Comprenant le souci des auditionnés de laisser une marge de manœuvre suffisante aux établissements scolaires, le Président souhaite poser deux questions :

- Les auditionnés ont-ils des propositions concrètes pour assouplir le cadre donné par la motion, tout en gardant son esprit ?
- Les auditionnés ne pensent-ils pas qu'une dose supplémentaire d'interventionnisme est nécessaire pour encourager enseignants comme élèves dans le sens de la motion ?

M. Pattaroni constate que les signataires de la motion et eux-mêmes n'ont pas les mêmes positions sur la marche à suivre. Il explique avoir essayé de faire changer d'avis M. Bugnion concernant la disparition des cours de civisme. Selon M. lui, la position visant à soutenir la motion sur le vote en blanc tout en soutenant l'idée de supprimer le cours de civisme n'est pas cohérente. M. Pattaroni estime que cela équivaldrait à « jeter le bébé avec l'eau du bain » et que cela amènera une démotivation complète des enseignants actifs dans ce domaine. M. Pattaroni se dit favorable au vote en blanc, mais pas pour la manière proposée dans la motion.

Observant avoir une position légèrement différente, M. Perritaz estime que la mise en place d'une initiative de façon systématique est une bonne chose, mais seulement si elle est assortie d'un débat. La généralisation des débats serait un pas dans la bonne direction, car les élèves y tiennent beaucoup. Dans ce contexte, il estime que le rôle du département pourrait être de fixer un thème ainsi que deux dates pour la tenue des débats dans le cadre de votations. Les établissements pourraient ainsi sélectionner la date la plus favorable à la présence des intervenants qu'ils auraient choisis.

Un commissaire MCG demande aux auditionnés ce que les députés peuvent faire pour les aider dans leur travail de sensibilisation des jeunes.

M. Pattaroni répond qu'il leur faudrait les moyens pour mettre en place des initiatives de cet ordre, le maintien des cours de civisme au collège et leur

renforcement en amont au cycle d'orientation, ainsi que l'absence de caractère obligatoire encadrant ces activités.

Un commissaire UDC repose la question de savoir quelles mesures concrètes pourraient apporter un soutien aux auditionnés et susciter l'intérêt des jeunes.

M. Perritaz relève qu'à long terme renforcer la formation des enseignants en matière de civisme dans le processus de formation permettrait d'assurer une meilleure prise de conscience de l'importance de ces thématiques. A terme, des professeurs formés sur ces questions plaideraient en leur faveur et développeraient des activités en lien avec ces problématiques. L'accent sur la formation initiale et continue des professeurs est ainsi important.

Sur ce point, M. Pattaroni remarque de la dimension civique faisait partie de leur formation. Cette caractéristique s'est délitée depuis mais la formation existait il y a quelques années

## **25 mai : Audition de M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat, DIP**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta mentionne que, bien qu'elle partage les considérants des motionnaires, elle les rejoint moins directement sur la solution qu'ils proposent. Elle indique que l'objectif d'encourager les jeunes à participer à la vie civique n'est pas une réalisation simple à atteindre et que la solution à cette problématique n'a encore été trouvée par personne.

### **Historique**

Dans ce contexte, La Conseillère d'Etat mentionne ne critiquer aucune des solutions avancées mais avoue ne pas être certaine que la généralisation du vote en blanc ait un impact fort sur cette question, ce pour plusieurs raisons.

Sous un angle historique Mme Emery-Torracinta relève que l'organisation fréquente de votes en blanc se faisait dans le passé. Ces initiatives ont été stoppées avec l'introduction de la majorité civile à 18 ans pour éviter de créer de la confusion en encourageant des jeunes ayant le droit de vote officiel à participer à des exercices en blanc.

Rappelant que la question est complexe, elle estime que penser que le décret d'activités spécifiques pourra régler la problématique du manque de participation civique chez les jeunes est une erreur.

## **Engagement citoyen**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta est d'avis que l'intérêt à la chose civique et l'engagement citoyen se construisent tout au long de l'enfance et de l'adolescence des jeunes adultes. La transmission civique est un processus qui s'inscrit souvent largement dans les familles et se renforce par des rencontres. Mme Emery-Torracinta indique que ce lent processus de construction ne peut pas être remplacé par un cours annuel à l'école.

Selon elle, la question de la participation des jeunes à la vie politique s'encourage dès la petite enfance lorsque l'enfant est encouragé à participer aux discussions, à donner son avis, à proposer des solutions. Il apprendra ainsi par l'expérience qu'il peut influencer certaines décisions de son environnement proche et découvrira aussi les limites de son action, ce qui est formateur.

## **Au sein de l'école**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta estime que la sensibilisation à l'engagement citoyen est plus forte en faisant participer les élèves à la vie commune, par exemple en demandant aux élèves d'élire des délégués de classe, en participant à des conseils de classe et en contribuant de façon très concrète à leur environnement. Cet apprentissage leur permet de développer un sens des réalités en se confrontant aux processus de décisions et en découvrant la portée de l'action qu'ils peuvent avoir sur les communautés dont ils font partie. Elle évoque le prochain projet de loi sur l'enfance et la jeunesse, qui sera proposé au Grand Conseil probablement pour la rentrée scolaire. Composé de quatre parties, ce projet de loi comprendra des aspects de promotion de la santé ou de protection des mineurs. Ce projet de loi comportera également une partie sur la participation des jeunes à la vie civique. Il proposera de systématiser la participation des enfants à la vie des écoles et d'instituer un conseil des jeunes entre 15-25 ans au sein duquel ils pourront débattre d'un certain nombre de questions.

Avant d'entamer le second point de son intervention, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat conclut sur le point de vue que les jeunes doivent être amenés progressivement à participer à la vie civique, ce dès le primaire. Bien que la systématisation de mesures individuelles soit une possibilité, il ne peut être le seul élément et doit être intégré à un effort sur la durée.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta mentionne ensuite que la notion de votation en blanc n'est pas inintéressante et souligne que cet exercice est organisé dans un nombre d'écoles conséquent. La systématisation de l'exercice est le point que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne défend pas forcément.

## **Vote en blanc**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souligne l'importance de la phase de préparation précédant la votation en blanc. Mettre une urne dans un hall d'école ne suffit pas. La votation en blanc doit s'inscrire dans un processus porteur de valeur et de sens. La préparation et les discussions en classe et l'organisation de débats sont très importantes. L'organisation d'un débat d'idées est souvent plus porteuse d'intérêt pour les élèves que la votation en elle-même. Elle évoque également l'importance du choix des sujets à traiter. L'intérêt des jeunes dépend grandement du choix du thème discuté. Il est important que les jeunes aient un intérêt ou une prise directe avec la thématique sélectionnée.

## **Infrastructure et Chancellerie d'Etat**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta mentionne l'importance de l'infrastructure à mettre en place pour organiser de façon systématique des votations en blanc dans tous les établissements du canton. Cet exercice ne peut pas être improvisé. Différents acteurs, parmi lesquels la Chancellerie d'Etat, doivent être impliqués afin que l'exercice soit un succès.

Pour résumer sa position, Mme Emery-Torracinta indique qu'elle ne voit pas d'objection à l'organisation de votations en blanc dans les écoles, mais elle exprime toutefois des réserves à les voir systématisées. Sa préférence va à des mesures participatives commencées dès le début de la scolarité des élèves. L'impact d'une action ponctuelle est limité alors que l'infrastructure à mettre en place est conséquente.

En conclusion, elle indique qu'une série d'initiatives est organisée en lien avec la Chancellerie d'Etat, comme l'initiative Institutions 3D ou des visites à l'Hôtel de Ville.

## **Question de la Commission**

Un commissaire UDC demande si la votation en blanc suscite un intérêt chez les élèves du secondaire II, selon sa perspective.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que l'intérêt des jeunes à cet exercice est très variable. Elle estime que le vote en lui-même présente un intérêt limité pour les jeunes à moins qu'il ne soit accompagné de l'ensemble du processus de discussion et que les échanges soient de qualité. En exemple, elle évoque l'organisation dans le cadre de la semaine de la démocratie d'un vote en blanc dans toutes les écoles du canton, dont le sujet n'était pas connu des enseignants avant la veille de l'exercice. Pour préserver l'élément de surprise, la thématique avait été gardée secrète et pour cette raison les enseignants

n'avaient pas pu préparer le sujet du vote à l'âge de 16 ans avec suffisamment d'avance. Ce manque de temps de préparation avait rendu l'exercice vain. Mme Emery-Torracinta relève que la préparation et le travail en amont pour expliquer le sujet aux élèves est essentiel et mentionne qu'une initiative parachutée par l'administration sans le soutien des enseignants n'a pas d'intérêt pour un sujet comme celui-ci.

Le commissaire UDC demande ce que la Conseillère d'Etat pense de la transmission de données civiques au niveau du cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève que l'éducation citoyenne fait partie du programme d'enseignement du cycle d'orientation. Les élèves suivent une heure sur ce sujet en première année du cycle, la 9<sup>ème</sup>.

Soulignant une difficulté pratique, elle précise que l'idéal serait d'introduire ces notions en dernière année du cycle. Cela permettrait de bénéficier de la maturité développée par les élèves en deux ans. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise que la décision de fixer l'éducation citoyenne en première relève d'un arbitrage avec d'autres matières, notamment le latin dont l'enseignement a été placé prioritairement en 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>. Elle signale que ce souci devrait être solutionné quand la grille des cours sera refaite d'ici quelques années.

Un commissaire UDC demande si Mme la Conseillère d'Etat estime qu'il est bon de diluer l'enseignement du civisme dans les cours d'histoire, de droit et d'économie.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il serait intéressant d'en faire un cours spécifique si la grille horaire permettait d'avoir un enseignement civique de deux heures par semaine. Elle relève que cette possibilité n'existe pas dans les faits. L'expérience démontre qu'une heure par semaine ne rime à rien, c'est la raison pour laquelle ces notions sont incluses dans d'autres matières.

Un commissaire PS, comprenant des propos de la Conseillère d'Etat qu'elle n'est pas favorable à la motion 2287, mentionne son intérêt pour la systématisation d'un programme d'éducation citoyenne ou d'initiatives dédiées. Il estime que l'absence de programme fixe, en matière de citoyenneté comme en histoire, laisse une marge importante à la bonne volonté et aux centres d'intérêt propres des enseignants dans les écoles. Il demande si une certaine systématisation ne paraît pas bénéfique à la Conseillère d'Etat. Le vote blanc ne faciliterait-il pas le passage de la théorie à une certaine forme d'entraînement pratique ?

Reconnaissant que les enseignants bénéficient d'une marge de manœuvre, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que l'objectif de l'heure dédiée en 9<sup>ème</sup> du cycle d'orientation vise à transmettre les éléments civiques de base aux élèves



de façon systématique. Elle se dit toutefois persuadée du fait que cet enseignement n'est pas suffisant pour permettre aux élèves de devenir de bons citoyens.

Elle souligne qu'une des difficultés dans le système suisse est la complexité du système politique. La construction en trois niveaux ou la dimension de démocratie directe demande un corpus de connaissance significatif qu'il est difficile de transmettre lors d'un cours théorique.

Selon M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, le caractère systématique doit être utilisé pour impliquer les élèves à la vie de l'école dès le plus jeune âge. A titre d'exemple, elle fait référence à l'expérience qu'elle a faite récemment lors d'une visite au cycle du Vuillonex. L'organisation du cycle est très participative. Elle permet aux élèves de contribuer à l'administration de l'établissement au travers de l'élection d'un délégué par classe. Les délégués se réunissent ensuite en assemblée quelques fois par année pour traiter de questions concrètes.

Faisant référence à son expérience au collège et à l'école de commerce, Mme Emery-Torracinta rappelle qu'à l'école de commerce il y a des cours d'éducation civique. S'agissant du collège, elle explique qu'elle a toujours intégré ces éléments dans le cadre du programme. Par exemple, dans le cadre d'un cours sur le XIX<sup>e</sup> et les idéologies elle intégrait des notions telles que le socialisme et le libéralisme d'un point de vue historique. Un cours seul et sec sur les partis politiques, aurait probablement eu moins d'intérêt pour les élèves.

Une commissaire PDC se dit étonnée que la Conseillère d'Etat n'ait pas retenue l'aspect intégratif de la Motion.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise ne pas être opposée à ce qui est proposé, mais n'est pas convaincue que la systématisation permette de répondre à la question qui est posée. Si cela doit se faire dans un cadre large, cela demande des moyens et un investissement en temps. Ce n'est pas quelque chose qui s'improvise.

Le Président entend bien que l'enseignement de l'éducation citoyenne n'est pas une condition suffisante, il se demande tout de même si elle n'est pas une condition nécessaire ? Il estime que le moment clé se situe entre 15-16 ans et la majorité et se demande s'il ne faudrait pas à ce moment-là renforcer la systématique.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que dans les faits, au cycle d'orientation tous les élèves ont accès à ces cours. La partie institutions, vocabulaire de base, est déjà abordée à ce moment de la scolarité. Pour le secondaire II, la seule filière qui n'a pas les heures dédiées, c'est le collège, ce qui représente la minorité. Toute la formation professionnelle et l'ECG ont ce type d'heures

dédiées. Mais c'est au collège qu'il y a des débats qui sont organisés ou des visites à Berne. Elle relève encore que pour s'intéresser à la chose publique, il faut être confronté à quelque chose de concret. Ainsi, les élèves qui sont confrontés à la réalité du monde du travail, de sa dureté, ont bien souvent de meilleures connaissances que les élèves dans les collèges qui sont encore protégés dans un cocon familial.

Le Président, reprenant cet élément, se demande si cela ne justifierait pas un renforcement pour les étudiants du collège ? Ou alors on considère que ce sont de tellement brillants esprits qu'ils n'en n'ont pas besoin ? Il ajoute que l'on parle d'enseignement du fait religieux et se demande si cela ne pourrait pas être un élément du cours de citoyenneté que d'apprendre ce qu'est la laïcité et la tolérance.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que ceci est tout de même déjà fait en partie. Par exemple, les enseignants d'histoire et de géographie travaillent très souvent en lien avec l'actualité. Si la volonté est la systématisation il faut au moins deux heures de cours. Dans ce cas, il faut indiquer à quelle discipline on compte enlever deux heures ou alors il faut donner les budgets pour rajouter à la grille horaire deux heures de plus.

Une commissaire Verte souhaite réagir à certains des propos de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta. Elle relève que la motion propose d'organiser une votation en blanc, mais ne demande pas d'en organiser un grand nombre. Elle insiste sur le fait que la motion précise que la votation en blanc requiert une préparation afin d'atteindre son objectif. Elle ajoute qu'il a déjà été dit que l'éducation citoyenne aujourd'hui est inintéressante et est un enseignement très déconnecté des faits politiques du moment. Dans ce sens-là, elle estime intéressante la systématisation de cette initiative, ce qui permettrait également de remédier aux différences entre les écoles.

La commissaire Verte estime que dans la mesure où les sujets des votations sont connus à l'avance, il n'est pas très compliqué de choisir un sujet qui touche les jeunes. Il s'agirait d'un outil intéressant pour la sensibilisation.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève ne pas avoir dit que c'était inintéressant. Par ailleurs, s'agissant des moyens auxquels elle faisait référence, il s'agissait des cours d'éducation citoyenne. En ce qui concerne le vote en blanc, si on veut que le vote ressemble à un vrai vote, il faut quand même une logistique conséquente, notamment aller chercher les isoires et les urnes. Elle indique par ailleurs que certains élèves du secondaire II ont déjà le droit de vote et que donc le vote en blanc n'a pas de sens. Cela aurait presque plus de sens de le faire en dernière année du cycle. La Conseillère d'Etat indique que des votes en blanc ont déjà été organisés pour des apprentis. Or ces derniers ne vont pas

à l'école tous les jours et souhaitent profiter des récréations pour voir les amis. Elle ajoute qu'il n'y a pas de demande de ces élèves.

Un commissaire PLR demande si Mme Emery-Torracinta ne pense pas que la base de tout est la compréhension des institutions. La question est donc de savoir si l'école arrive à expliquer les institutions.

La Conseillère d'Etat relève qu'il ne suffit pas de connaître un vocabulaire de base pour parler une langue et qu'il ne suffit pas de connaître les institutions pour être intéressé à la chose politique. C'est en réalité plutôt l'inverse qui se produit : si l'on est confronté à un obstacle alors on commence à s'intéresser au fonctionnement. Il faut arriver à faire les deux choses pour atteindre un résultat.

Un commissaire UDC demande à la Conseillère d'Etat si celle-ci a une influence sur l'importance à donner au débat politique à l'école.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souligne que ce pouvoir est limité par le parlement. Le pouvoir au niveau du DIP est extrêmement limité : décréter quelque chose depuis le haut avec autant de collaborateurs n'a que très rarement du succès.

Ce commissaire UDC demande si la Conseillère d'Etat estime que c'est de l'intrusion de la part du parlement que d'entrer dans les programmes scolaires.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta estime que l'organisation de l'administration devrait être du ressort du Conseil d'Etat. Dans une organisation démocratique chaque pouvoir limite l'autre mais souvent des frottements existent.

En conclusion, Mme Emery-Torracinta relève dans ce contexte l'importance d'ancrer dans l'esprit des jeunes qu'il est important de participer et que quel que soit l'engagement il est important.

## **25 mai 2016 : Audition de M<sup>me</sup> Anja Wyden Guelpa, Chancelière d'Etat, accompagnée de M<sup>me</sup> Valérie Vulliez Boget, secrétaire générale adjointe**

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa présente ses trois objectifs :

- 1) La modernisation de la démocratie (notamment avec le vote électronique)
- 2) La modernisation de l'administration
- 3) L'ouverture de l'Hôtel-de-Ville, de la politique aux jeunes et à la population

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa relève le constat que les jeunes votent moins que les moins jeunes (voir p. 2 de la présentation).

## **CinéCivic**

En premier lieu elle présente le projet CinéCivic. Il s'agit d'un concours de réalisation de petits films de 90' pour inciter les jeunes à voter. A ce jour il y a eu 179 participants et c'est un concours qui prend de l'ampleur. L'année dernière, la Présidente de la Confédération a participé à la cérémonie de remise des prix à l'Alambra. Cette année c'est M. Alain Berset qui viendra. Le concours a aussi pris de l'ampleur géographiquement. Les trois premières éditions étaient exclusivement genevoises. Cette année elle est romande avec la participation de Fribourg, Neuchâtel, Berne et Vaud. Un prix spécial « classes » a été ajouté afin que les écoles puissent participer. La Chancellerie collabore également très étroitement avec le centre de formation des arts appliqués et Espace entreprise.

Le concours est en réalité presque un prétexte pour entrer en contact avec les jeunes et de parler avec eux des votations et de la chose publique. Le fait que des jeunes parlent à des jeunes marche très bien. C'est également un concours qui fonctionne très bien sur les réseaux sociaux.

## **Institution 3D**

Le deuxième projet Institutions 3D concerne moins de personnes mais rentre plus en profondeur dans le sujet. En partant du constat que l'éducation civique à l'école existe, mais que celle-ci peut parfois être vécue comme aride par certains élèves, l'idée est venue de montrer le volet vivant, excitant qui est vécu par l'équipe passionnée de la Chancellerie. La Chancellerie a alors commencé à construire en 2013 un programme qui démarre dans les classes avec un dossier pédagogique. Ensuite les élèves (du primaire, du début du cycle et du secondaire II) viennent à l'Hôtel-de-Ville où il y a une visite des lieux et des jeux de rôles. L'ancien Président du Grand Conseil a par ailleurs participé à un débat organisé dans ce cadre. Les élèves vont dans chaque salle et peuvent se rendre compte concrètement de l'environnement de l'Hôtel-de-Ville et créer un lien, un intérêt. Il faut qu'ils aient le sentiment que la politique les concerne.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa souligne qu'il s'agit d'un projet très intéressant. Le seul problème est la charge de travail réelle pour les collaborateurs car personne n'est directement affecté à ce projet et les collaborateurs effectuent ce travail en plus de leur travail quotidien. Aux classes d'âge du primaire, du cycle et du secondaire II, un groupe d'adultes a été ajouté suite à l'intérêt manifesté par les parents. Tous les dimanches de votation entre 10h et 12h il y a des activités pour les adultes. Le 3 décembre 2015 une journée a été organisée

pour les personnes handicapées, ce qui continuera dorénavant deux fois par année.

M<sup>me</sup> la chancelière relève que si les contraintes en ressources humaines et en temps sont fortes, les lettres de remerciements et les bons feedbacks que la Chancellerie reçoit sont une source de motivation importante pour elle et pour son équipe. Afin de développer ces activités, il faut que d'autres s'y mettent aussi. Dans ce sens un dossier pour les communes a été établi afin de favoriser le contact direct avec les élus.

## **Collaboration et partenariat**

Le troisième projet a pour but de favoriser l'engagement d'autres structures et de fédérer d'autres acteurs. Le point de départ pour ceci a été la journée internationale de la démocratie avec pour objectif l'idée de créer un réflexe une fois pour année. Lors de la création de la journée, l'idée était de faire une demi-journée mais face à l'enthousiasme suscité auprès des partenaires il y a eu 12 activités. Pour cette année, au mois de septembre il y a déjà une vingtaine d'événements prévus.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa en vient à la collaboration avec l'édition loisirs et pédagogie pour la réalisation d'un livre sur les institutions politiques genevoises qui devait être mis à jour.

Pour illustrer la façon de travailler de la Chancellerie, elle présente une idée qui est née à la suite d'un Workshop lors de la conférence internationale sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la société. Il s'agit de réaliser un gaming démocratique. Ce projet est en cours de réalisation. Il y a eu quatre pré-projets : deux digitaux et deux jeux physiques. Le développement d'un jeu plateau est actuellement en cours de concrétisation. Ce jeu s'intitule Democrapsy. Pour la deuxième phase de ce projet, le soutien d'une fondation privée qui a été obtenu à hauteur de 20'000 CHF.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa indique qu'il y a d'autres projets qui seraient prêts à être lancés mais qui ne le sont pas faute de moyens. Il s'agit par exemple de travailler sur le contenu de la brochure de votations. L'idée serait de travailler avec une classe qui réécrirait le texte afin de voir comment un même texte pourrait être écrit de manière plus compréhensible. Une autre idée serait de passer sur un format vidéo.

Pour conclure, M<sup>me</sup> Wyden Guelpa relève que parfois certains demandent comment ces projets peuvent être réalisés : il n'y a pas de pas de ligne budgétaire, pas de postes, un poste a d'ailleurs récemment perdu. Selon Mme Wyden Guelpa, les raisons pour lesquelles cela marche est d'une part leur volonté et la faculté à aller chercher les ressources et les partenariats en

appliquant la « méthode de la frugalité ». La Chancellerie tout en étant le gardien des institutions, peut également dans le cadre de ces projets collaborer avec d'autres entités et faire preuve de créativité. Mme La Chancelière espère pouvoir continuer sur cette lancée et indique être ouverte à tout moment à des retours.

### Questions de la Commission

Un commissaire UDC demande si la Chancellerie met assez de moyens à disposition pour contribuer à faciliter l'instruction civique, notamment pour les brochures, les affiches et les bulletins de vote.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa répond que si la Chancellerie disposait de plus de moyens elle en ferait plus. Si la question porte sur le matériel physique, cela n'est pas réellement un problème. Elle mentionne l'organisation par le Parlement des jeunes d'une action assez importante à l'occasion de laquelle ils sont allés dans quatorze écoles. A cette occasion, la Chancellerie a mis à disposition le matériel de vote. M<sup>me</sup> Wyden Guelpa indique qu'il serait possible d'aller plus loin, comme par ailleurs certains membres de la commission s'étaient interrogés sur la possibilité d'utiliser le vote électronique. Il serait possible d'organiser un vote en blanc mais qui ne serait pas dépouillé avant le dimanche. Le système électronique réel serait utilisé comme cela peut l'être pour d'autres cantons qui effectuent des tests.

Le commissaire UDC évoque le fait que la participation des jeunes à CinéCivic serait plus due à l'intérêt pour le côté artistique que didactique.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa répond ne pas pouvoir se prononcer pour les 179 jeunes, mais pour avoir assisté à la soirée citoyenne à Carouge où les deux gagnants ont expliqué leur motivation, et outre le gain de plusieurs milliers de francs potentiels, il y ont fait un plaidoyer très authentique et efficace pour la votation.

Le Président souhaite savoir s'il est plus facile ou plus difficile de l'organiser que de procéder à un vote en blanc sur papier.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa répond que le vote électronique est plus facile en raison du dépouillement qui est plus aisé. Le dépouillement électronique est centralisé et permet un cumul des votes. Avec un vote électronique, le dimanche dans le communiqué de presse il serait possible de faire figurer les résultats de ce vote en blanc.

Le Président demande si la seule contrainte se situerait alors au niveau de la simultanéité du résultat avec le dépouillement officiel.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa confirme, le résultat ne pouvant pas être donnée avant le résultat du scrutin réel. Elle précise qu'il s'agirait d'une urne test. Pour ce qui est des cartes de vote celles-ci coûtent un peu plus cher en raison de la zone qui doit pouvoir être grattée.

Un commissaire PS fait part du plaisir que la Commission a à auditionner la Chancelière, de voir avec quel dynamisme il est possible de faire vivre la démocratie. Il se demande si au vu de son expertise, la Chancelière peut évaluer la préparation ou le niveau de formation à la citoyenneté des jeunes, en parlant de la politique et de leur connaissance des institutions.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa indique que sur cet aspect il y a des positions très variées. La Nouvelle société helvétique, qui a eu un regain de dynamisme ces deux dernières années, a le postulat suivant : il faut plus de connaissances, plus d'histoire, plus d'éducation citoyenne afin d'avoir un impact sur l'éducation citoyenne.

A titre personnel, M<sup>me</sup> Wyden Guelpa pense que c'est le contraire. Il faut d'abord toucher les jeunes, ce qui permet, une fois le contact établi, de leur donner des informations. Tant que le contact n'est pas fait, donner plus d'informations théoriques n'est pas réellement utile. Dans ce sens, si elle devait choisir une tranche d'âge, ce serait le primaire. C'est vraiment en 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HARMOS que l'on peut planter des graines : qu'est-ce que la séparation des pouvoirs, qu'est-ce qu'un parlement, un gouvernement. Ensuite il est possible de venir avec des cours de citoyenneté. Il faut que cet échange-là ait lieu. Certains y ont accès par la famille. Mais pour les autres les graines doivent être plantées. Plus c'est ludique plus c'est pratique plus cela marche. Par ailleurs, elle pense qu'il n'est pas forcément nécessaire de passer par des cours de civisme, mais que cela peut être intégré dans d'autres cours, comme le français par exemple. Mais certains enseignants ont peur d'intégrer ces notions, soit car il y a eu des critiques quant à leur neutralité politique, soit parce qu'ils craignent de ne pas être assez compétents.

Une commissaire PDC manifeste son appréciation pour l'engagement de la Chancelière. Comme cosignataire de la motion, elle a une préoccupation au regard de laquelle elle souhaite avoir l'avis de la Chancelière. Elle part du principe qu'à Genève c'est une chance d'avoir plus de 50% d'étrangers, pourcentage qui se retrouve dans les classes et pour ces élèves la transmission n'est pas nécessairement faite dans les familles. Le vote en blanc pourrait alors être un élément d'intégration supplémentaire.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa répond que la chancellerie se concentre davantage sur les autres classes et met volontairement de côté les collèves car on déjà des projets et un bon niveau de connaissances. Il y a également des exemples de

projets passionnants. Une des enseignantes qui a participé à l'élaboration du dossier pédagogique pour les Institutions 3D a monté un projet avec l'éducateur migration afin d'essayer d'impliquer les parents d'un centre de requérants d'asile situé à côté de l'école. Elle tente d'impliquer les parents, les valoriser dans leur rôle de parents, afin de les faire accompagner les enfants aux sorties scolaires. Dans ce cadre il y a eu une visite à l'Hôtel-de-Ville. Cette démarche permet de leur faire prendre un meilleur contact avec l'école et de valoriser la présence des enfants sur les bancs de celle-ci. Mme Wyden Guelpa pense qu'il faudrait plein de petites pièces de mosaïques comme celle-ci pour avoir un impact. Un vote de tout le monde est certainement quelque chose de positif mais elle ne sait pas si cela est suffisant en soi. Il n'y a pas un projet meilleur qu'un autre ou une seule bonne solution. C'est un domaine où chacun dans son environnement peut faire quelque chose.

Une commissaire PS se dit très impressionnée par ce qui est fait par la Chancellerie. Elle a deux questions. 1) Elle se demande si ce ne serait pas utile d'avoir une personne à dédier à 50% à cette tâche dans son service. 2) A quelle fréquence se fait la mise à jour de la brochure Mix et Remix. Enfin, elle a une suggestion concernant ce livre : elle a remarqué que celui-ci ne contient pas d'indication sur le cheminement d'une pétition ou d'une loi. Elle suggère d'inclure ceci dans la prochaine édition

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa répond que bien évidemment avoir un poste à 50% en plus serait très appréciable, mais cela n'est pas réaliste dans le contexte actuel.

Elle poursuit en expliquant que si à l'heure actuelle c'est difficile, elle essaie de trouver toutes sortes de moyens comme négociier gratuitement des choses, collaborer avec d'autres comme les communes afin qu'elles fassent également quelque chose. La Chancellerie a par ailleurs un rôle institutionnel et un plus créatif. Des projets sont lancés et s'ils peuvent être conduits par d'autres c'est aussi positif.

Revenant sur le livre, M<sup>me</sup> Wyden Guelpa précise que l'éditeur n'est pas la Chancellerie. La fréquence de la mise à jour n'est pas connue, mais elle imagine que ce sera entre 2 et 4 ans. Le prix d'achat en librairie est de 15 CHF, ce prix est plus bas pour une commande de grande quantité. Elle ajoute que le livre est offert à ceux qui ont 18 ans lors des promotions civiques de la Ville de Genève. Un livre est également offert à ceux qui participent aux activités d'Institutions 3D et à l'enseignant ce qui a du succès puisqu'il n'y a qu'un livre par école. Sur la question du cheminement d'une loi Mme Wyden Guelpa explique que c'est une partie du projet Institutions 3D.

Un commissaire PLR tient également, au nom de son groupe, à rendre hommage à l'action de la Chancellerie. Il précise toutefois que le groupe PLR



est opposé à la motion essentiellement pour deux raisons. La première : son groupe n'a pas le sentiment que le vote en blanc doive être systématisé. La deuxième raison réside dans le fait qu'il ne peut pas s'empêcher de penser que le vote à 16 ans est caché derrière ce projet. En supposant qu'un vote en blanc soit organisé avec des jeunes, il se demande si cela ne va pas créer une frustration chez les jeunes étrangers qui ensuite ne vont pas pouvoir voter pour de vrai. A l'inverse cette situation n'inciterait-elle pas les jeunes étrangers à demander le droit de vote ?

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa n'a pas le sentiment que la frustration va exister. Elle tire un parallèle avec une question qui s'est posée pour les personnes handicapées. Lors de la journée du 3 décembre 2015 il y avait deux groupes de personnes. Un ayant l'exercice des droits politiques et l'autre pas. Il a été décidé de ne plus faire de groupes distincts. Elle ajoute qu'en venant à la séance de ce jour elle ne pensait pas se positionner sur la motion. En revanche, elle peut donner un argument pour et un argument contre. De manière générale, on constate que ce qui est volontaire marche toujours mieux. A contrario il est compliqué de toucher toujours tout le monde et une obligation permettrait de le faire.

Le commissaire PLR souhaite savoir si Mme Wyden Guelpa considère que ce qui est vraiment important c'est d'organiser un scrutin (exercice purement logistique) ou si ce n'est pas plus intéressant d'organiser un débat et d'inciter les jeunes à se positionner, à réfléchir, raisonner et débattre.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa pense que si l'on veut toucher les jeunes le débat sera encore plus important. Un retour qui lui est venu du parlement des jeunes, en lien avec des débats dans les collèges lors desquels des politiciens étaient invités, ne s'est pas révélé pour un cas tout au moins très positif car les politiciens se battaient entre eux, ce qui a plutôt eu un effet repoussoir sur les élèves neutres. Aujourd'hui, elle penche plutôt pour l'organisation de débats entre les élèves eux-mêmes, couronnés éventuellement ensuite par un vote.

Un commissaire MCG souhaite savoir si les projets novateurs mis sur pieds font suite à la réponse de janvier 2015 du Conseil d'Etat sur la motion 2203.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa indique que les projets ne font pas suite à cette motion car ils ont démarré bien avant.

Le Président estime qu'il s'agirait de créer des supports universels utilisables indifféremment d'un handicap ou du jeune âge ou du vieil âge.

M<sup>me</sup> Wyden Guelpa informe la Commission qu'il y aura une nouvelle brochure pour la votation du mois de septembre et pour laquelle la maquette est en étude (changement des couleurs notamment).

**8 juin 2016 : Audition de M<sup>me</sup> Blandenier** (19 ans, étudiante à la faculté de Lettres de l'Université de Genève et n'appartient à aucun parti), **M. Borgeaud** (17 ans, étudiante au Collège Calvin et n'appartient à aucun parti), **M. Esteban** (22 ans, membre du PS et étudiante à la faculté de Droit de l'Université de Genève) **et M. Schneider** (18 ans, étudiante à l'ECG Ella-Maillart et ne sera bientôt plus membre de la jeunesse socialiste), **membres du Parlement des Jeunes Genevois.**

M<sup>me</sup> Blandenier remercie les commissaires d'entendre la délégation du Parlement des Jeunes Genevois, association apolitique, qui est très intéressée par la motion M2287 et qui souhaite déposer ce soir une proposition d'amendement.

### **L'engagement**

M. Borgeaud présente les buts du Parlement des Jeunes Genevois. L'association sert de plateforme de projet pour les jeunes et souhaite valoriser leur engagement. Elle facilite également le dialogue avec les autorités afin de défendre la voix des jeunes. Plusieurs projets ont été élaborés dans ces buts. Premièrement, l'année précédente, l'association a mené à bien le projet « L'engagement débarque dans ta classe ». Dans le cadre du projet, des membres du Parlement des Jeunes Genevois se sont rendus dans plusieurs classes afin de parler d'engagement citoyen, de présenter l'association et le projet Easy Vote. Le second projet entrepris la même année était Go Vote.

### **Go vote et difficultés rencontrées au DIP**

M. Schneider explique que Go Vote avait pour but d'informer les jeunes et de les faire voter. Les jeunes ont donc eu l'occasion de participer à un vote en blanc, organisé dans leurs établissements. Ils avaient au préalable été informés quant aux différents sujets par les brochures d'Easy Vote, qui vulgarisent les informations concernant les votations et qui sont bien entendu neutres.

M. Schneider évoque les difficultés rencontrées dans l'organisation du projet. Le Parlement des Jeunes Genevois s'est tout d'abord adressé au DIP, qui lui a fourni une liste d'établissements potentiellement intéressés par leur entreprise. Toutefois, cette liste s'est avérée erronée. Plusieurs établissements n'étaient finalement pas intéressés et certains n'avaient même pas connaissance du projet. Cela a notamment été le cas des Centres de formation professionnelle. De plus, certains établissements ont estimé que le Parlement des Jeunes Genevois n'avait pas la légitimité pour organiser un tel événement au sein des établissements publics. Le Parlement des Jeunes Genevois s'est alors adressé aux associations d'élèves des différents établissements, ce qui a

facilité l'organisation et le dialogue. Toutefois, ces associations n'existent pas dans les CFP, hormis dans le CFPAA. Le Parlement des Jeunes Genevois estime ne pas avoir été pris au sérieux par les différents établissements puisque le projet n'émanait pas du DIP.

M. Borgeaud ajoute que le DIP a estimé que le projet Go Vote était un échec. Il est vrai que, dans certains établissements, peu d'élèves ont participé. Toutefois, dans d'autres établissements, comme le Collège Calvin, le quart des étudiants ont participé et se sont rendus aux urnes. Le Parlement des Jeunes Genevois estime que ce relatif échec est en partie dû au manque de soutien de la part de la hiérarchie, que ce soit le DIP ou la direction des établissements.

M<sup>me</sup> Blandenier confirme qu'un soutien de la part du DIP aurait été bénéfique. C'est pour cela que le Parlement des Jeunes Genevois est intéressé par la motion M2287.

### **Constitution genevoise**

M. Esteban explique que l'action du Parlement des Jeunes Genevois s'inscrit dans l'esprit de la Constitution genevoise et de la Loi sur l'instruction publique. En effet, les articles 49 et 193 al. 2 let. c Cst-GE et l'art. 10 al. 1 let. d LIP mentionnent explicitement le but d'encouragement à la création d'une culture civique au sein même de l'enseignement. Le Parlement des Jeunes Genevois estime que le faible taux de participation électorale chez les électeurs de 18 à 30 ans révèle que des progrès sont encore nécessaires. Le principal progrès à opérer est de combler le hiatus existant entre le cours d'éducation citoyenne, dispensé au début du Cycle d'orientation, et la période de l'accès au droit de vote. Actuellement, plus ou moins 5 années séparent ces deux moments. Dès lors, les notions enseignées sont souvent oubliées au moment de passer à la pratique. Actuellement, des initiatives privées, provenant d'associations comme le Parlement des Jeunes Genevois ou des associations d'élèves, permettent de combler le hiatus. De plus, certains enseignants organisent des débats dans les établissements publics, auxquels plusieurs commissaires ont pu participer. Ces initiatives sont louables mais n'ont pas la constance nécessaire pour garantir une bonne formation à la citoyenneté. Le Parlement des Jeunes Genevois avait adressé cette question dans un plan citoyen transmis à M<sup>me</sup> Emery-Torracinta en novembre 2015. Ce plan citoyen pourrait être transmis aux commissaires s'ils le souhaitent. Les idées que ce plan contient pourraient éventuellement être converties en textes parlementaires. Il ajoute que le Grand Conseil a donné des signaux contrastés quant à l'objet de la discussion. En effet, l'acceptation, il y a 2 ans, de la motion concernant le projet Easy Vote avait été un très bon signal. Toutefois, le Grand

Conseil a refusé, en automne dernier, d'entrer en matière sur la motion 2186 concernant l'éducation citoyenne dans l'enseignement obligatoire.

### **Amendement du Parlement des Jeunes à la Motion 2287**

Pour le Parlement des jeunes, cette motion permet de garantir qu'une action ait lieu. Les activités civiques manquent particulièrement pour les élèves du Collège. En effet, les classes des Ecoles de commerce et des Ecoles de culture générale assistent plus régulièrement à des séances du Grand Conseil, par exemple. M. Esteban ajoute que l'un des principaux risques est le manque de coordination entre les établissements. La motion M2287 permettrait justement de pallier cet inconvénient. Pour aller davantage dans ce sens, le Parlement des Jeunes Genevois propose l'amendement suivant :

*« à donner mandat à la Direction générale ESII d'organiser, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, au moins une votation « en blanc », préparée **notamment** par les enseignants de sciences sociales et les associations d'élèves des établissements concernés, et à laquelle tous les élèves prendront part. ».*

Le Parlement des Jeunes Genevois estime important de faire directement référence aux associations d'élèves, dans la mesure où ces dernières ont été un acteur indispensable à la réalisation du projet Go Vote. L'ajout du terme « *notamment* » permet cependant d'inclure également les établissements qui n'ont pas d'associations d'élèves et de permettre à d'autres associations de participer au processus.

Par exemple, le Parlement des Jeunes Genevois pourrait également être un acteur potentiel. Cependant, il n'a été pas jugé utile de le mentionner dans l'invite puisqu'il existe de nombreuses associations actives dans le domaine et que la liste ne pourrait pas être exhaustive. L'amendement permettrait, selon M. Esteban, d'instaurer une continuité avec le projet Go Vote, sans exclusion de potentielles alternatives. Pour le surplus, le Parlement des Jeunes Genevois invite les commissaires à soutenir la motion M2287.

### **Questions de la Commission**

Un commissaire UDC demande si CinéCivic et Institutions 3 D invitent les jeunes à aller voter.

M<sup>me</sup> Blandenie estime que toutes les entreprises peuvent encourager les jeunes à voter et sont bénéfiques. Elle ne sait cependant pas si CinéCivic a eu un impact important sur la participation des jeunes aux votations.

M. Esteban précise que CinéCivic est une action intéressante puisqu'elle cumule l'engagement politique et l'engagement artistique, qui est aussi encouragé par la Constitution genevoise. CinéCivic permet de mobiliser des jeunes dans le cercle des connaissances des élèves qui participent au concours et, dès lors, de les intéresser aux objets des votations afin qu'ils y prennent part. Toutefois, cette action ne forme pas les élèves à la pratique. Dès lors, le vote en blanc est plus proche de l'intention de préparer à l'acte citoyen. CinéCivic cible simplement d'autres objectifs, qui sont par ailleurs parfaitement viables.

M<sup>me</sup> Blandenier ajoute que CinéCivic sensibilise alors que Go Vote concrétise plusieurs aspects.

Le commissaire UDC demande si l'organisation d'un débat politique en plus du scrutin serait intéressante pour préparer les jeunes à aller aux urnes.

M<sup>me</sup> Blandenier répond par l'affirmative. Par exemple, l'initiative « La jeunesse débat » a beaucoup de succès et contribue à former les jeunes à la citoyenneté et à l'action du vote. Le débat apporte la politique aux jeunes et la rend plus proche.

Une commissaire PDC encourage le Parlement des Jeunes à continuer son action, malgré des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur de l'investissement. Elle demande si, dans le cadre de Go Vote, le Parlement des Jeunes Genevois a été soutenu par la Chancellerie, à défaut de l'être par le DIP.

M. Schneider répond que la communication avec la Chancellerie n'a pas été plus concluante qu'avec le DIP.

M. Esteban relève toutefois que le DIP consulte régulièrement le Parlement des Jeunes Genevois sur les questions concernant la jeunesse. Il en va de même de l'association des jeunes engagés et de la SOUPO, faîtière des associations d'élèves de l'enseignement secondaire II. Par ailleurs, la Chancellerie a invité le Parlement des Jeunes Genevois à participer au comité de pilotage de la Journée internationale de la démocratie de l'année précédente et de l'année en cours. Il existe donc des rapports entre le Parlement des Jeunes Genevois et les deux institutions susmentionnées. Parfois, ces dernières n'entrent pas en matière sur certaines propositions mais le dialogue est présent.

La commissaire PDC demande combien de temps investissent ces jeunes dans leur travail de sensibilisation et de mobilisation citoyenne.

M<sup>me</sup> Blandenier explique que les membres présents, à l'exception de M. Schneider, sont membres du comité et consacrent donc plusieurs heures par semaines à cette activité.

M. Schneider estime qu'il lui faut compter une dizaine d'heures mensuelles. Cependant, cela varie en fonction du statut occupé dans l'association. Les présidents ou co-présidents de commission ont un travail plus conséquent.

M<sup>me</sup> Blandenier ajoute que les trois personnes qui ont porté le projet Go Vote ont passé plus de trois jours entiers à récolter les bulletins dans les différents collèges et à les compter.

Un commissaire PLR remarque que les cours d'éducation citoyenne ciblent une connaissance du système, de l'histoire politique suisse, de l'histoire des institutions et des objets sur lesquels le peuple doit se prononcer. Les cours expliquent donc la différence entre la votation et les élections et l'initiative et le référendum. Ces aspects formels rentrent en partie dans le programme scolaire, même si une amélioration est possible. Il se demande comment la connaissance du système pourrait être améliorée. Le commissaire PLR explique que, dans le cadre de la pratique de l'activité citoyenne, une différence doit être opérée entre le débat d'idées et l'expression du choix, plus opérationnelle, qu'est le vote. Premièrement, les opinions doivent se former. Ensuite le vote a lieu. Il se demande quel aspect semble le plus important aux membres du Parlement des Jeunes Genevois. Il se demande si, selon l'association, il est plus important de former les jeunes au débat d'idées ou de faire des exercices de votations en temps réel ?

La dernière question concerne les modalités de vote : le Parlement des Jeunes Genevois préfère-il que le vote soit grandeur nature, avec des bulletins et un dépouillement, ou s'il est envisageable d'installer un système simplifié de votation électronique qui pourrait suivre un débat ?

M. Borgeaud explique que les cours d'éducation ont changé depuis l'époque où il fréquentait lui-même le Cycle d'orientation. A ce moment-là, ce cours était dispensé les deux dernières années du Cycle d'orientation. Aujourd'hui, il n'est plus dispensé qu'en première année du Cycle d'orientation. Les jeunes qui suivent ce cours ont donc 12 ans. A 12 ans, la majorité des jeunes ne sont pas intéressés par ce cours très formel et axé sur les données techniques que sont le fédéralisme, les trois pouvoirs, le système de votation et les partis politiques.

Le cours est loin d'être inutile, mais le laps de temps existant entre l'éducation théorique et le passage à la pratique est trop grand. La proposition du plan citoyen était de revoir le système d'éducation citoyenne, afin que la branche soit considérée comme une branche à part entière, éventuellement notée, et qui soit dispensée sans dérogations. Actuellement, certains professeurs d'histoire et de géographie profitent d'avancer leurs programmes

chargés sur la plage horaire dévolue à l'éducation citoyenne. Ainsi, certains élèves disent ne jamais avoir reçu ce cours.

La deuxième question, M. Borgeaud estime que le débat d'idées et le vote sont pleinement complémentaires. Il faut pouvoir se former ses idées. Ce travail est amorcé par exemple dans les cours de français, avec les dissertations. Toutefois, le passage à la pratique est actuellement délaissé. Le fait de pouvoir s'exprimer est capital. Etant mineur, il a particulièrement apprécié pouvoir participer aux deux votations en blanc qui ont été organisées durant sa scolarité. Concernant le vote électronique et le vote grandeur nature, il pense que les deux se valent. Il estime cependant qu'il faut éviter le vote à main levée car les élèves sont encore très influençables et peuvent subir une certaine pression.

M. Esteban remarque que les différents aspects mentionnés sont les différentes étapes d'un même processus. La formation est un préalable au débat d'idées qui doit être un préalable au vote. Ces trois étapes sont absolument nécessaires et sont les conditions d'une démocratie riche. L'ordre est également capital. Les étapes doivent s'enchaîner.

Une commissaire PS relève que le Parlement des Jeunes Genevois n'a visiblement pas pu avoir les contacts désirés avec les CFP. Elle est également d'avis qu'il est regrettable de ne pas pouvoir toucher ces jeunes. Elle se demande donc quels ont été les interlocuteurs du Parlement des Jeunes Genevois à ce niveau-ci.

M. Schneider ne se souvient plus des noms des contacts au niveau du CFP. Toutefois, il s'agissait toujours de membres de la direction, soit de directeurs ou de doyens.

La commissaire PS a noté que le Parlement des Jeunes Genevois aurait souhaité avoir plus de contact avec le DIP ou pouvoir rediscuter du projet Go Vote. Elle se demande alors si un groupe de personnes au DIP suivait le projet et était appelé à être le répondant pour le Parlement des Jeunes Genevois et à suivre les travaux. Elle se demande également si, après le constat du manque de contact, les suggestions et critiques du Parlement des Jeunes Genevois avaient pu être transmises au DIP.

M<sup>me</sup> Blandenier répond que le Parlement des Jeunes Genevois a eu l'occasion de rencontrer Mme Emery-Torracinta après le projet Go Vote. Cette dernière a fait remarquer que, dans l'ensemble, le projet était une déception. Elle n'avait cependant pas eu conscience des difficultés rencontrées, notamment au niveau de la coordination entre les directeurs et les établissements scolaires. Concernant les interlocuteurs spécifiques, le Parlement des Jeunes Genevois a constamment été renvoyé de doyens en

doyens et d'interlocuteur en interlocuteur. Dès lors, il est difficile de les nommer. Selon elle, l'idéal serait que le DIP offre la coordination et facilite ce type de projets plutôt que de les freiner.

La commissaire PS remarque alors que le manque de répondant provenait plutôt des doyens et doyennes des écoles concernées.

M<sup>me</sup> Blandenier répond que certains professeurs étaient également réticents à l'idée de consacrer une heure de leur cours à ce projet, au vu de leur programme chargé. Les difficultés concernant la communication ne sont donc pas dues à une mauvaise foi des doyens mais à un ensemble de facteurs.

M. Esteban ajoute que le DIP a une position qui lui permet d'appréhender toutes les problématiques en même temps. Dès lors, il pourrait faciliter la communication avec les différents établissements.

Un commissaire MCG demande si Mme Emery-Torracinta a donné l'impression d'appuyer le projet et de faciliter la mise en place de ce dernier.

M<sup>me</sup> Blandenier rétorque que le Parlement des Jeunes Genevois n'a pas eu la chance d'avoir la Conseillère d'Etat comme une interlocutrice directe dans le cadre de l'organisation.

Un commissaire PLR s'enquiert de la limite d'âge qui existe pour être membre du Parlement des Jeunes Genevois.

M<sup>me</sup> Blandenier répond que la fourchette d'âge est de 15 à 25 ans mais que les limites sont floues et que le plan citoyen a été élaboré lors d'une assemblée plénière et que tous les membres y ont participé.

Le commissaire PLR revient sur la différence entre le débat et la partie logistique ou pratique du vote. Il se demande si la partie logistique est déterminante, d'autant plus que l'écrasante majorité des citoyens exercent leur droit de vote par correspondance ou par internet. Le geste qui consiste à glisser une enveloppe dans l'urne est désuet.

M<sup>me</sup> Blandenier explique que l'association ne s'est pas concertée sur la manière exacte dont il fallait procéder au vote en blanc. Le bulletin a été privilégié car la Chancellerie avait mis à disposition du Parlement des Jeunes Genevois des enveloppes et une urne. L'association n'est toutefois pas opposée à changer cet aspect.

Le commissaire PLR estime que la motion a pour objectif d'imposer le vote en blanc à tous les élèves de toutes les écoles de l'enseignement secondaire II. Il remarque qu'une telle façon de procéder relève habituellement d'institution telle que l'armée. Il se demande donc si l'objectif poursuivi ne pourrait pas être atteint en remplaçant l'obligation par un encouragement et en laissant le choix aux élèves de participer ou non à ce vote.



Il relit alors le texte exact de l'invite, qui est le suivant :

*« à donner mandat à la Direction générale ESII d'organiser, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, au moins une votation « en blanc », préparée par les enseignants de sciences sociales et à laquelle tous les élèves prendront part. »*

M. Esteban rétorque qu'il y a évidemment toujours plusieurs manières d'interpréter un texte. Ici, un parallèle doit être fait entre les votations en blanc et les votations qui sont organisées officiellement. Dans le contexte de réelles votations, tous les citoyens y prennent part dans la mesure où un bulletin de vote leur est adressé. Ensuite, le citoyen peut choisir de remplir le bulletin ou non. Le Parlement des Jeunes Genevois a compris la mention dans ce sens-là et M. Esteban pense qu'ici réside également l'intention des motionnaires. Le Parlement des Jeunes Genevois a aussi débattu sur une potentielle modification du terme « organiser ». Cependant, il n'existait aucune solution toute faite pour exprimer le souhait qui est que le DIP veille à ce qu'une votation en blanc soit organisée au moins une fois chaque année. Bien entendu, il ne s'agirait donc pas d'instaurer une obligation de vote punie par l'amende comme tel est le cas dans le canton de Schaffhouse.

Un commissaire PLR (par ailleurs ancien président du Grand Conseil) relève qu'il a, à plusieurs reprises, rencontré les jeunes de l'association. Il souhaite ajouter qu'il a été impressionné par l'aspect « apolitique » du fonctionnement du Parlement des Jeunes Genevois. Certains membres sont au PLR et d'autres au PS ou au PDC.

Il y a donc une réelle mixité. Il n'a aucun doute sur l'aspect apolitique et sur la volonté de l'association de défendre les intérêts de tous les jeunes. Toutefois, il regrette le caractère contraignant de l'invite. Il proposera ultérieurement un amendement.

Le Président souhaiterait avoir quelques précisions : concernant la forme du vote, il met en balance le vote traditionnel et le vote électronique, plus réactif. Il souhaiterait savoir si le Parlement des Jeunes Genevois trouverait intéressant d'utiliser le système informatique officiel des votations, déployé par la Chancellerie, ou s'ils préfèrent un système de vote électronique informel. Selon le Président, lors d'une votation, il est important de pouvoir comparer son propre vote et l'issue du scrutin.

M<sup>me</sup> Blandenier précise que le Parlement des Jeunes Genevois ne s'est pas prononcé sur la forme de vote qu'il entendait préconiser pour la prochaine votation en blanc. Elle note cependant que quelques difficultés logistiques avaient pu être remarquées lors de l'organisation de Go Vote. Elle pense donc que si le DIP prenait en charge le projet, il serait judicieux de se diriger vers la

simplicité, qu'elle soit pour les élèves ou les enseignants, afin qu'un maximum de personnes participent.

M. Esteban estime qu'il s'agit soit de cocher une croix et de cliquer sur envoyer, soit de glisser un bulletin dans l'urne. Il ajoute qu'il a été constaté que l'éloignement des jeunes dans certains engagements politiques résultait d'une impression de distance. Un des projets du Parlement des Jeunes Genevois est d'organiser des débats qui rapprochent les intervenants politiques et les jeunes électeurs afin que ces derniers se rendent compte de la dimension participative de la démocratie suisse. Finalement, il estime que l'option du bulletin de vote est intéressante pour apporter du concret aux votations en blanc.

Le Président remarque que le Parlement des Jeunes Genevois propose de mentionner les associations d'élèves des établissements dans l'invite de la motion. Selon lui, il serait également possible d'y ajouter le Parlement des Jeunes Genevois ou la Chancellerie. Il se demande s'il est réellement nécessaire de préciser à qui revient l'organisation de ces votations. Si cela est important pour l'association, la modification de l'invite est tout à fait possible. Cependant, selon lui, l'organisation au sein de l'Etat reste secondaire.

M. Esteban explique que l'ajout du terme « *notamment* » permet justement une flexibilité quant à l'énumération des acteurs impliqués dans l'organisation du vote. Selon lui, le fait de mentionner spécifiquement les associations d'élèves permet d'impliquer ce deuxième acteur incontournable, qui s'ajoute aux enseignants. Dans les établissements où elles existent et sont actives, les associations d'élèves jouent un rôle non négligeable dans l'organisation de la vie estudiantine. Ce fait a pu être constaté durant l'organisation de Go Vote. Le projet n'aurait pas pu être mené à bien sans ces associations. Bien entendu, il n'y aurait aucune garantie qu'une telle association existe dans les différents établissements. Le terme « *notamment* » vise donc plus à ouvrir la liste et à souligner le rôle des associations d'élèves et des enseignants, qui est plus important que celui de la Chancellerie, du Parlement des Jeunes Genevois ou d'autres acteurs.

Dans l'hypothèse où le système électronique de la Chancellerie serait préconisé pour les votes, le Président se demande quel serait le rôle des associations d'élèves. Il se demande alors s'il ne serait pas préférable de privilégier la votation traditionnelle, afin que les élèves participent au dépouillement, malgré les difficultés logistiques.

M<sup>me</sup> Blandenier rétorque que la participation à l'organisation peut impliquer plusieurs choses. Les associations d'élèves peuvent simplement relayer l'information, puisqu'elles en sont davantage capables. Elles sont

composées d'élèves qui sont en contact direct avec leurs camarades. Elles peuvent donc faire circuler l'information et la rendre attractive.

M. Esteban ajoute que les associations ont une fonction mobilisatrice. D'ailleurs, les votations blanches organisées de façon sporadique ces sept dernières années l'ont toujours été par les mêmes enseignants et par des élèves. Il est donc important de mentionner qu'une telle action n'ait jamais aboutie sans ces deux acteurs.

Le Président se demande si le Parlement des Jeunes Genevois est favorable à ce que ces votations en blanc soient organisées chaque année au moins une fois et ce, dans chaque établissement. Il ajoute que la motion laisse à penser que les élèves seraient obligés de prendre part à la votation en blanc. Il se demande si, philosophiquement, il est souhaitable d'obliger les élèves. Il ajoute qu'il pourrait éventuellement être intéressant de laisser les élèves choisir, afin d'amorcer une discussion sur le taux de participation et sur sa signification.

M. Esteban répond que l'obligation réside dans le fait d'organiser une telle votation en blanc. Pour le surplus, les élèves recevraient un matériel de vote et pourraient ou non exercer leur droit. Il s'agit en effet d'un droit et non d'une obligation.

Un commissaire UDC souhaiterait avoir quelques informations sur les buts et les statuts de l'association. Il s'enquiert du nombre de membres, de l'organisation des réunions et des futurs projets. Il ajoute que le Grand Conseil va potentiellement être rénové et se demande si l'association souhaiterait que quelques sièges soient prévus pour elle. Il se demande finalement si le Parlement des Jeunes Genevois souhaiterait suggérer des projets ou des motions.

M. Borgeaud rappelle que les buts de l'association sont d'être une plateforme de projet et de créer un contact avec les autorités. Le Parlement des Jeunes Genevois dénombre 60 membres et, depuis sa fondation en 2012, 200 jeunes s'y sont engagés. L'association peut élaborer des projets politiques ou apolitiques et des projets d'engagement. Go Vote et l'organisation de débats dans les classes en sont deux exemples. Des débats indépendants de l'instruction publique sont également organisés. C'est le cas des Speed debating, auxquels plusieurs commissaires ont participé. L'association organise également d'autres projets culturels qui ont trait à la jeunesse. Les objets des débats sont des sujets touchant afférant à cette même problématique. L'association a également pris position sur certaines motions et a rédigé un plan citoyen.

M<sup>me</sup> Blandenier explique qu'en novembre dernier le plan citoyen avait été élaboré lors d'une séance plénière de l'association. Ce plan avait été transmis

à M<sup>me</sup> Emery-Torracinta. Cette dernière a informé l'association qu'elle travaillait sur une nouvelle loi sur la jeunesse. Afin de répondre aux attentes du Parlement des Jeunes Genevois, elle a proposé de créer un Conseil de jeunes qui permettrait à l'association de devenir un interlocuteur privilégié auprès des autorités.

M. Esteban précise que le plan citoyen sera transmis aux commissaires. Pour le surplus, si les commissaires pensent qu'il serait opportun que Genève connaisse le processus de motion citoyenne, à l'instar d'autres cantons, il faut aborder la question.

M. Borgeaud explique qu'en début d'année scolaire, le Parlement des Jeunes Genevois avait été invité, avec des classes de l'ECG, dans la salle du Grand Conseil. La création d'une commission de jeune élue par les associations d'élèves avait été proposée. Cela permettrait de donner un côté participatif à la vie politique du Parlement des Jeunes Genevois, qui pourrait alors traiter directement avec le Grand Conseil et faire des propositions.

La commissaire PDC, cosignataire de la motion, explique que la motion ne se veut pas contraignante pour les élèves. La contrainte serait la même que dans la vie politique. Elle estime que cet argument n'a pas lieu d'être pris comme prétexte pour ne pas soutenir la motion. Elle souhaite ensuite aborder un aspect crucial qui a échappé jusqu'alors à la discussion. Elle explique que la moitié des jeunes scolarisés actuellement sont issus de familles non-suisse. Selon elle, ce genre de motions a clairement un but intégratif et permet aux jeunes d'avoir accès aux institutions et code sociétaux suisses. Elle se demande si le Parlement des Jeunes Genevois est du même avis ?

M. Esteban évoque son parcours. Etudiant à Voltaire, il a participé à une votation en blanc avant de prendre part à la fondation du Parlement des Jeunes Genevois. Son chemin dans l'engagement s'est fait alors qu'il était citoyen américain uniquement. Il a obtenu la nationalité suisse à la fin du mois d'août 2015 et a ainsi pu participer aux élections. Selon lui, les conditions favorables à l'éveil d'un intérêt citoyen l'ont conduit à s'intégrer totalement au processus politique suisse, en tant que citoyen.

La commissaire PDC ajoute que la proposition d'amendement du Parlement des Jeunes Genevois lui convient. Elle laissera toutefois sa collègue cosignataire s'exprimer sur la question. Elle remarque ensuite que l'âge fixé par le Parlement des Jeunes Genevois est de 15 à 25 ans. Elle se demande si, en cas d'acceptation de la motion, cette fourchette d'âge sera également privilégiée dans l'organisation concrète des votations en blanc.

M<sup>me</sup> Blandenier rétorque que la cible de ces votations en blanc serait les élèves de l'enseignement secondaire II, puisqu'ils s'approchent davantage de l'âge de la majorité.

Une commissaire PS s'enquiert de la représentation des jeunes hommes et jeunes femmes au sein de l'association. Elle se demande aussi si, lors des votations en blanc, la proportion de femmes et d'hommes y ayant pris part a été mesurée.

M<sup>me</sup> Blandenier explique que le bulletin ne précisait pas si le votant était de sexe masculin ou féminin. Concernant l'association, le comité est composé minoritairement de femmes. Toutefois, seule des femmes sont présidentes de commission, à quelques exceptions près. Les sexes sont donc bien représentés.

M. Esteban ajoute qu'il s'agissait d'un grand défi pour l'association. Cependant, le Parlement des Jeunes Genevois a eu le bonheur de constater qu'une série de plus de dix séances avaient réuni 30 ou 40 personnes, dont la majorité étaient des représentantes du sexe féminin.

Le Président se demande si le Parlement des Jeunes Genevois estime utile et sensé que des personnes majeures prennent part au vote. Il se demande s'il serait opportun de limiter la participation aux élèves mineurs.

M. Esteban explique que l'âge de la majorité est arbitrairement choisi. A 18 ans, la situation change pour tout le monde. Aucune distinction n'est faite par rapport aux caractéristiques propres à chacun ou aux circonstances. Dès lors, le Parlement des Jeunes Genevois ne souhaite pas prendre cet élément en compte. Le contexte dans lequel se trouvent les étudiants de l'enseignement secondaire II est privilégié, puisque le cadre de l'enseignement définit souvent l'évolution des élèves. Le Parlement des Jeunes Genevois estime donc plus adéquat de limiter l'expérience aux élèves de l'enseignement secondaire II plutôt qu'aux élèves mineurs.

M<sup>me</sup> Blandenier ajoute que le vote en blanc pourrait être une formation pour les jeunes ne pouvant pas voter et une sensibilisation pour ceux pouvant déjà le faire.

Un commissaire PLR remarque que la motion ne contient pas d'indication sur le thème potentiel des votations en blanc. Il se demande si, selon le Parlement des Jeunes Genevois, les sujets doivent être calqués sur les votations officielles ou si un objet particulier pourrait émerger de différentes institutions afin que les préoccupations des jeunes puissent être abordées et discutées dans le cadre d'un tel projet.

M<sup>me</sup> Blandenier répond que le Parlement des Jeunes Genevois ne s'est pas prononcé sur la question. Elle estime toutefois à titre personnel que les sujets d'actualités sont parfois trop brûlants et qu'il serait peut-être plus opportun de

privilegier des sujets qui touchent la démocratie et la jeunesse, sans être forcément en lien avec l'actualité. Elle précise toutefois que le Parlement des Jeunes Genevois ne s'estime pas légitimé à faire ce choix, qui pourrait davantage être fait par les directeurs, les doyens voire même dans le cadre d'une collaboration avec le Grand Conseil.

M. Esteban trouverait intéressant que les élèves se prononcent sur des questions qui ne sont pas au cœur du débat politique actuel. Toutefois, le but est de placer les étudiants dans la situation de vote à laquelle ils seront soumis à leur majorité. Il est donc d'avis qu'il faut leur soumettre les sujets des votations officielles, même si ces derniers sont parfois complexes et peu intéressants pour les jeunes. Les débats généraux sont tout aussi intéressants mais, selon lui, il est préférable de placer les jeunes dans le quotidien d'un électeur moyen.

M. Schneider ajoute que l'information fournie aux élèves pour ces votes en blanc étaient les brochures Easy vote, réalisées dans le cadre des votations officielles. Dès lors, concernant l'organisation et la logistique, il paraît avantageux de calquer les votes en blanc sur les réels sujets de votations.

### **Discussion de la Commission**

Proposition d'amendement d'un commissaire PLR sur la base des discussions et au gré de la réflexion première qui est la volonté de rien imposer, ni aux enseignants, ni aux établissements. L'amendement de l'invite est le suivant :

*« à enjoindre la Chancellerie d'état de fournir l'appui, notamment sur le plan logistique nécessaire à la tenue de votation en blanc dans les établissements placés sous la responsabilité de la direction générale ESII. »*

Le commissaire PLR souhaite donner le mandat à la Chancellerie de faire en sorte que les votations puissent avoir lieu dans les établissements. Toutefois, la décision finale serait du ressort des différents établissements. Les associations d'élèves pourraient proposer une telle action et la direction pourrait l'encourager. Il ne souhaite pas obliger un enseignant à organiser quelque chose. Il propose alors d'analyser le problème d'une autre manière et de demander à la Chancellerie de faire ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'organisation de ces votations.

M. Esteban répond que le Parlement des Jeunes Genevois ne souhaite pas que les établissements puissent choisir de ne rien organiser en termes d'encadrement de la culture citoyenne. En effet, il faudrait veiller à ce que quelque chose soit organisé, quel que soit sa forme. Par exemple, les enseignants peuvent faire en sorte que l'association des élèves soit en contact

avec les classes. Une urne peut également être placée aux pauses, afin que les étudiants votent quand ils le souhaitent. La motion est ouverte sur ces aspects. Toutefois, le Parlement des Jeunes Genevois est contre une invite qui résulterait en la possibilité de ne rien organiser.

Un commissaire PLR propose de soutenir le Parlement des Jeunes Genevois, à condition de pouvoir modifier l'invite. Il propose l'amendement suivant :

*« à donner mandat à la direction générale ESII d'organiser, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, dans la mesure du possible, une votation « en blanc » préparée notamment par les enseignants de sciences sociales et les associations d'élèves des établissements concernés, et à laquelle les élèves qui le souhaitent prendront part. »*

Le Président est favorable, dans les grandes lignes, à l'amendement du 2<sup>ème</sup> commissaire PLR. Toutefois, l'ajout de l'expression « dans la mesure du possible » rapproche les 2 amendements.

Le Président ne souhaite donc pas que cet aspect figure à l'invite. De plus, il souhaiterait que la possibilité d'organiser le vote par voie électronique soit ajoutée à l'invite de la motion. Cela simplifierait le processus et le rendrait davantage possible. Pour l'organisation formelle de ce vote électronique, une marge de manœuvre peut être allouée.

Le 1<sup>er</sup> commissaire PLR a un amendement subsidiaire à suggérer. Il pense toutefois qu'il n'est pas nécessaire de préciser dans l'invite que les jeunes seront libres de participer ou non aux votations. Le vote est un droit et non une obligation. Il propose alors l'amendement subsidiaire suivant :

*« à enjoindre la Direction générale ESII de faciliter l'organisation de votations « en blanc » préparées par la direction et les associations d'élèves des établissements concernés;*

*à donner mandat à la Chancellerie d'Etat de fournir l'appui nécessaire, notamment sur le plan logistique.»*

Une commissaire PS ne trouve pas souhaitable de retirer la référence aux enseignants de sciences sociales et aux associations d'élèves. Le terme notamment permet justement de ne pas limiter l'action à ces seules entités, tout en reflétant l'implication concrète de ces deux acteurs. En effet, bien que la direction soit sollicitée, l'entreprise nécessite un travail de proximité avec les élèves. Elle ne trouve pas nécessaire de préciser que les élèves seront libres de prendre part à la votation. En effet, les jeunes pourront prendre part en s'abstenant de voter. La question du renoncement aux droits politiques des

abstentionnistes ou à l'opposition au système marquée par ces derniers n'a jamais été posée. Il n'en sera dès lors pas différent pour les jeunes.

La commissaire PDC souhaiterait tenir compte de l'amendement proposé par le Parlement des Jeunes. Elle pense toutefois également qu'il n'est pas nécessaire de préciser que les élèves seront invités à participer et non pas obligés à le faire. Elle propose l'amendement suivant :

*« à donner mandat à la Direction générale ESII d'organiser, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, au moins une votation « en blanc », préparée notamment par les enseignants de sciences sociales et les associations d'élèves des établissements concernés. ».*

Une commissaire Verte pourrait souscrire à la proposition d'amendement du Parlement des Jeunes Genevois, qui invite les enseignants et les associations d'élèves à participer. Toutefois, elle n'estime pas opportun de supprimer la phrase « à laquelle tous les élèves prendront part ». Selon elle, cette phrase signifie que les élèves non-suisse pourront également participer au scrutin, ce qui est très important. Il est également logique qu'un élève ne souhaitant pas prendre part au vote n'y sera pas contraint. Elle pense également que préciser que la votation doit être sous forme électronique est superfétatoire. De plus, malgré l'ouverture de l'invite sur cet aspect, il y a de fortes chances que le vote électronique soit privilégié, puisque tous les élèves de l'enseignement secondaire II possèdent une adresse électronique.

Concernant les autres propositions d'amendement, la commissaire Verte invite les commissaires à ne pas compliquer la motion, qui demande simplement au DIP d'intervenir et d'organiser quelque chose. Les potentielles délégations seront toujours possibles. Elle ajoute que la difficulté rencontrée par les jeunes organisateurs de Go Vote était la communication avec les établissements scolaires, qui ne sont pas aussi ouverts qu'ils le laissent entendre lorsqu'il s'agit d'organiser des événements qui sortent du cadre de l'enseignement. Elle invite les commissaires à voter l'invite amendée par le Parlement des Jeunes Genevois.

Un commissaire PLR pense qu'il est important que les commissaires se mettent d'accord. Selon lui, un mélange des amendements PLR serait satisfaisant. Il est également favorable à l'ajout du caractère facultatif du vote pour les élèves. Pour le surplus, il faut que les commissaires s'entendent avant la fin de la séance, sans quoi le Président ou Mme Renfer pourraient toujours présenter lors de la prochaine séance une proposition d'amendement tenant compte des discussions.

Le Président propose ensuite l'amendement suivant :



*« à donner mandat à la Direction générale ESII de faire en sorte que soit organisée, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, au moins une votation « en blanc », sous forme électronique, préparée par exemple en collaboration avec les enseignants de sciences sociales et les associations d'élèves des établissements concernés, et à laquelle tous les élèves peuvent prendre part ;*

*à donner mandat à la Chancellerie de mettre à disposition les moyens logistiques nécessaires.»*

Le Président est conscient que ce texte ne répond pas aux canons de la légistique en terme d'équilibre et de brièveté des phrases. Il permet toutefois de se rapprocher du 1er amendement PLR.

La commissaire PDC propose l'amendement suivant :

*« à donner mandat à la Direction générale ESII d'organiser, chaque année, dans chaque filière de formation, de culture générale ou professionnelle, au moins une votation « en blanc », préparée notamment par les enseignants de sciences sociales et les associations d'élèves des établissements concernés, et à laquelle les élèves pourront prendre part. »*

Le 1<sup>er</sup> commissaire PLR ne souhaite pas que les établissements soient obligés d'organiser ces votations en blanc. Il estime qu'il n'appartient pas au Grand Conseil d'imposer cela. Il s'agit d'une décision dont la légitimité échoit à la Direction générale, soit au Conseil d'Etat et non au Parlement. Le Grand Conseil ne doit pas s'immiscer dans l'exécutif. La nouvelle Constitution genevoise a pour ambition que le canton retrouve un gouvernement qui gouverne, un parlement qui légifère et un pouvoir judiciaire qui arbitre les litiges entre les deux précédents pouvoirs. Dans le cadre de cette motion telle qu'elle est proposée, le parlement exécute. Il souhaiterait donc que la tâche soit simplifiée au maximum et qu'un mandat soit donné à la Direction générale d'encourager et de faciliter la tenue de votations en blanc. La Direction générale ou les établissements concernés devraient également pouvoir décider de la fréquence de ces votations en blanc. Il n'est par ailleurs pas utile de définir les sujets sur lesquels porteront les votations et le biais par lequel les élèves exprimeront leur choix. De plus, il estime qu'il est inutile de préciser que la motion concerne les filières de formation professionnelle et de culture générale.

Un autre commissaire PLR fait une proposition de simplification de la formulation avec l'amendement suivant :

*« à donner mandat à la Direction générale ESII d'organiser, à une fréquence à définir, une votation « en blanc » ouverte à tous les élèves. ».*

Une commissaire Verte trouve dommage de supprimer les propositions du Parlement des Jeunes Genevois. La procédure proposée par l'association peut en effet être bénéfique. Elle rappelle qu'il s'agit d'une motion qui sera renvoyée au DIP si elle est acceptée en plénière. Le DIP formulera ensuite des propositions. Si le Conseil d'Etat ne souhaite pas concrétiser la motion, les co-motionnaires en prendront et acte et en rédigeront peut être une nouvelle. Si le Conseil d'Etat apprécie l'idée, il s'associera peut être avec la Chancellerie pour faire une proposition au Grand Conseil. Il s'agit uniquement de demander au Conseil d'Etat de mettre un système en place. Ce n'est pas une ingérence.

Avec l'accord des commissaires, le Président procède à des votes d'orientation.

- Le Président propose aux commissaires soit de conserver le terme « organiser », soit de le remplacer par « facilite l'organisation »
  - Au vote, il est décidé que le terme sera remplacé par « faciliter l'organisation » par 8 voix pour ce changement (4 PLR, 3 MCG, 1 UDC), 5 voix en faveur du maintien du terme « organiser » (1 EAG, 2 PS, 1 VE, 1 PDC) et une abstention (1 UDC).
- Concernant la fréquence, le Président propose soit de garder l'expression « chaque année », soit de la remplacer par « à une fréquence à définir ».
  - Au vote, il est décidé que l'expression sera remplacée par « à une fréquence à définir » par 7 voix pour le changement (4 PLR, 3 MCG), 6 voix en faveur du maintien du « chaque année » (1 EAG, 2 PS, 1 VE, 1 PDC, 1 UDC) et une abstention (1 UDC).
- Le Président propose aux commissaires d'ajouter la modalité du vote électronique à l'invite.
  - Au vote, les commissaires refusent cette proposition par 12 voix contre (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG), 1 voix pour (1 S) et 1 abstention (1 S).
- Les commissaires décident à l'unanimité (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 S, 3 MCG, 2 UDC) de biffer la mention « *de culture générale ou professionnelle* » de l'invite.
- Le Président propose aux commissaires de garder l'expression « au moins » ou de la retirer de l'invite.

La commissaire Verte précise que si cette mention est retirée du texte, cela signifiera que les établissements souhaitant organiser plus d'une votation en blanc par année ne pourront pas le faire.

- Au vote, il est décidé que l'expression « au moins » figurera dans texte de l'invite par 12 voix pour le maintien (2 S, 1 VE, 1 EAG,

1 PDC, 2 PLR, 2 UDC 3 MCG) et 2 voix en faveur du retrait (2 PLR).

- Les commissaires décident à l’unanimité (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 S, 3 MCG, 2 UDC) de conserver le terme « notamment », ajouté dans l’amendement du Parlement des Jeunes Genevois.
- Le Président propose ensuite soit de conserver la mention des sciences sociales dans l’invite, soit de la supprimer.
  - Au vote, il est décidé que l’expression « *de sciences sociales* » sera enlevée du texte de l’invite par 11 voix pour le retrait (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG) et 3 voix pour le maintien (2 S, 1 VE)
- Le Président soumet ensuite au vote l’ajout de la mention « *et les associations d’élèves des établissements concernés* » dans l’invite.
  - Au vote, il est décidé à l’unanimité (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 S, 3 MCG, 2 UDC) que l’expression « *et les associations d’élèves des établissements concernés* » sera ajoutée au texte de l’invite.
- Le Président met au vote le fait de remplacer l’expression « *prendront part* » par « *pourront prendre part* ».
  - Au vote, les commissaires décident à l’unanimité (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 S, 3 MCG, 2 UDC) de remplacer l’expression « *prendront part* » par « *pourront prendre part* ».
- Les commissaires renoncent à l’unanimité (1 EAG, 1 VE, 1 PDC, 4 PLR, 2 S, 3 MCG, 2 UDC) à ajouter à l’invite un mandat à la Chancellerie.

Le Président lit la formulation qui ressort des votes de principe. Le texte final serait le suivant :

« *à donner mandat à la Direction générale ESII de faciliter l’organisation, selon une fréquence à définir, dans chaque filière de formation, d’au moins une votation en blanc, préparée, notamment, par les enseignants et les associations d’élèves des établissements concernés, à laquelle tous les élèves pourront prendre part.* »

Le Président met ensuite au vote le texte final amendé.

Au vote, le texte final amendé est approuvé par 9 voix pour (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG), 1 voix contre (1 VE) et 4 abstentions (1 EAG, 2 S, 1 UDC)

## **Commentaire de la rapporteure**

Mesdames les députées, messieurs les députés, dans le but de maintenir l'esprit de la Motion 2287 et de l'améliorer avec les propositions du Parlement des Jeunes, la Majorité de la Commission a voté les amendements qui la rende plus facilement applicable et vous remercie de bien vouloir en faire autant.

*Catégorie du rapport est 2 (30 minutes).*

*Annexes :*

- Présentation de la Chancellerie*
- Courrier de M<sup>me</sup> Anja Wyden Guelpa, Chancelière d'Etat*

## **Proposition de motion (2287)**

### **pour développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le taux relativement faibles des jeunes (18-25 ans) qui vont voter ;
- la nécessité de les former à l'exercice de la citoyenneté ;
- l'étude de la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS) rapportée par le *24 heures* du 3 mai 2012, qui met l'accent sur la relation entre l'intérêt politique des jeunes et leur degré de compréhension des votations ;
- l'enquête de l'Université de Berne, mandatée par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), du 22 juin 2015 (*Ma Suisse et moi : les opinions des jeunes de 17 ans au cœur d'une enquête inédite*), qui rapporte que la majorité des jeunes disent s'intéresser à la politique,

invite le Conseil d'Etat

à donner mandat à la Direction générale ESII de faciliter l'organisation, selon une fréquence à définir, dans chaque filière de formation, d'au moins une votation en blanc, préparée, notamment, par les enseignants et les associations d'élèves des établissements concernés, à laquelle tous les élèves pourront prendre part.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat  
La Chancelière d'Etat

CHA  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Aux députées et députés de la  
Commission des droits politiques

N/réf. : AWG/

Genève, le 25 mai 2016

**Concerne: Citoyenneté et droits politiques – investir dans les jeunes**

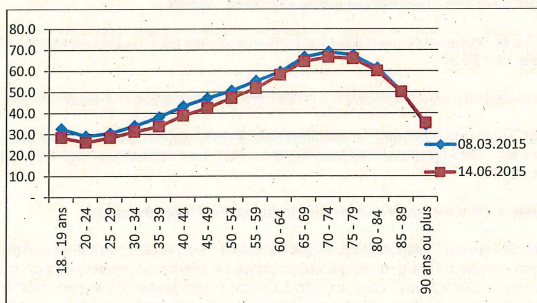
Monsieur le Président,  
Mesdames les Députées,  
Messieurs les Députés,

Dans le cadre de l'audition de la chancellerie d'Etat concernant le développement du sens civique chez les jeunes, je vous prie de trouver ci-dessous un bref récapitulatif des différents projets, événements et actions mis en place pour sensibiliser les jeunes à la thématique de l'engagement civique.

**Constat**

En Suisse, la participation des jeunes adultes aux votations et aux élections est faible et constante. En 2015, la participation par âge aux votations était la suivante:

**Statistiques de participation de l'année 2015 – Votations**



Source chiffres: chancellerie d'Etat / OCSTAT

La faible participation politique des jeunes aux votations par rapport aux personnes plus âgées reste une constante. En 2015, la moyenne de participation des moins de 29 ans reste toujours en retrait, et de près de 30 points de moins par rapport aux personnes de 65 ans et plus et en

2015, les 90 ans et plus ont plus voté que les électeurs et électrices de 18 à 34 ans avec 34.6% de participation ! Le constat fût le même pour les élections de 2015.

La chancellerie d'Etat se préoccupe de cette tendance marquée. La participation des jeunes est fondamentale à plusieurs égards. Les objets soumis au vote des citoyens impliquent des conséquences pour cette jeune génération et pour celles à venir. Une participation importante, issue de la diversité de la population, renforce la légitimité du résultat des urnes.

### Les projets, événements et actions de sensibilisation des jeunes

- **CinéCivic: un concours de films et d'affiches pour encourager le vote des jeunes**

Sensibiliser les jeunes au vote est un pari difficile. Il faut trouver les mots, les arguments et les canaux qui font mouche tout en restant crédible auprès de la cible. C'est l'ambition du concours CinéCivic dont le but est de donner la parole aux jeunes. Le concours invite les jeunes à réaliser une vidéo ou une affiche qui encourage les autres jeunes à prendre part aux opérations de vote. Depuis 2013, date du lancement de la 1<sup>ère</sup> édition du concours, CinéCivic a vu la participation de près de 172 jeunes (83 filles et 89 garçons) qui ont réalisé 64 films et 80 affiches. La moyenne d'âge des participants est de 18 ans.

Fort de son succès depuis 2013, CinéCivic est devenu romand en 2016 avec la participation des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne. L'autre nouveauté significative est la mise en place d'un prix "Ecole" qui viendra récompenser une œuvre collective réalisée par une classe sous la supervision d'un-e enseignant-e. Toutes les classes des cantons-partenaires, et ce dès le primaire, peuvent participer.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le concours est lui-même organisé en collaboration avec deux écoles: le **Centre de formation professionnelle Arts Appliqués (CFPAA)** qui a réalisé l'ensemble des outils de communication (visuel, affiche, flyer, teaser, invitation, etc.) et l'**Espace Entreprise (EE)** qui a élaboré un concept de communication via la mise en œuvre de "Roadshows" (*tournées promotionnelles*) dans les écoles du canton de Genève et des cantons-partenaires (près de 35'000 élèves touchés en trois ans). Ces roadshows permettent d'engager le dialogue avec les jeunes sur les thèmes de la démocratie, des élections et des votations. Ce dialogue qui se poursuit aussi par l'usage en continue durant toute l'année des réseaux sociaux pour échanger avec les jeunes et communiquer sur le concours.

Public cible: Le concours est ouvert pour les films aux jeunes de 15 à 25 ans et pour les affiches aux jeunes de 12 à 25 ans.

Le livrable: Un mini-film ou une affiche qui incite les jeunes à participer à la vie civique.

Le message: "Pour une fois que l'on te demande ton avis, vote". "Donner son avis, c'est aussi dans la vraie vie", "Fais (pas) comme tes parents, vote". Ces messages sont tirés des affiches réalisées en 2015.

- **Institutions 3D: Découvrir le fonctionnement des Autorités in situ**

Partant de l'idée que les institutions politiques renvoient une image abstraite et parfois aride aux jeunes, la chancellerie d'Etat a réfléchi à une manière de rendre ces dernières plus concrètes et vivantes aux yeux des jeunes. C'est en 2013 que le projet-pilote "Institutions 3D" (I3D) a été réalisé. Ce dernier est composé de programmes à la fois pédagogiques et ludiques, qui permettent de découvrir le rôle des trois pouvoirs. L'objectif est de rendre plus concrètes les institutions politiques locales aux yeux des jeunes du canton, via la découverte en "3 dimensions" des principaux lieux de pouvoir et en incarnant les rôles des principaux acteurs de notre démocratie. Le programme de base d'Institutions 3D consiste en une visite des locaux de l'Hôtel-de-Ville et en des mises en situation des jeunes dans le rôle des acteurs principaux du gouvernement et du parlement lors de séances fictives (jeux de rôle).

Tout en se voulant être un prolongement de l'enseignement à la citoyenneté dispensé à l'école primaire et au cycle d'orientation, le projet I3D cherche à atteindre différents objectifs en fonction du degré scolaire ciblé. Pour le primaire et le cycle, le but est de les sensibiliser au concept politique central qu'est la séparation des pouvoirs. Pour le post-obligatoire, il s'agit de présenter concrètement le processus législatif cantonal à des préadolescents, en les immergeant dans la peau d'un député au Grand Conseil. Ce programme est, depuis 2015, également proposé aux personnes en situation de handicap et depuis 2016 à tous les citoyens, chaque dimanche de votation de 10h à 12h.

En 2016, 19 visites Institutions 3D seront organisées avec, lors des visites du post-obligatoire, la participation du Président et du Secrétaire général du Grand Conseil. Par ailleurs, pour chaque édition des visites de personnes en situation de handicap, deux député-e-s du Grand Conseil participent à un débat fictif.

Public cible: Le programme vise en premier lieu les jeunes scolarisés, puis les personnes en situation de handicap et enfin l'ensemble de la population.

Le livrable: Jeux de rôle in situ.

Le message: Rendre moins abstraites les institutions politiques locales en découvrant en "3 dimensions" les principaux lieux de pouvoir et en incarnant les rôles des principaux "personnages" qui les habitent.

- **La Semaine de la démocratie: la démocratie dans tous ses états**

Etant donné les moyens limités de la chancellerie d'Etat pour organiser des projets civiques, nous avons souhaité fédérer les forces et idées de nos partenaires afin d'avoir un impact en commun. Nous avons choisi le 15 septembre, journée internationale de la démocratie instituée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour organiser, en 2015 pour la première fois en Suisse, une Semaine de la démocratie. Quinze événements ont été proposés durant cette semaine. A titre d'exemple, citons le "Speed debating" et spectacle d'improvisation "La démocratie pour les nuls", organisé par le Parlement des jeunes genevois, et qui consistait en une série de petits débats sur des sujets en lien avec la démocratie, précédés d'une présentation de jeunes candidat-e-s aux élections fédérales 2015 et suivis d'un spectacle d'improvisation. Ou encore la journée Portes Ouvertes de l'Hôtel-de-Ville, organisée conjointement par la chancellerie d'Etat et le secrétariat général du Grand Conseil, événement qui a clôturé la Semaine de la démocratie avec des visites des salles historiques de l'Hôtel-de-Ville, le vernissage du livre "Institutions politiques genevoises" accompagné d'une exposition des dessins de Mix&Remix qui illustrent l'ouvrage, des sketches de Vincent Kucholl et Vincent Veillon, un goûter pour les enfants et une clôture festive (buffet et musique). Lors de cette semaine, un vote fictif a également été organisé pour toutes les classes du Secondaire II où 11'000 élèves se sont prononcés sur la question: "Faut-il abaisser l'âge du vote à 16 ans?"

En 2016, la chancellerie d'Etat organise, à nouveau, une Semaine consacrée à la démocratie, en collaboration avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et de nombreux partenaires, dont l'Université de Genève, le pouvoir judiciaire, le Parlement des Jeunes genevois, l'Union interparlementaire (UIP), l'ONU et la Ville de Genève.

Cette Semaine aura lieu du 19 au 24 septembre 2016. Elle verra l'organisation d'une vingtaine d'événements, dont l'objectif est de valoriser l'importance de l'exercice des droits politiques aux yeux des citoyen-ne-s et de leur permettre de mieux connaître les institutions démocratiques et leur fonctionnement.

Public cible: Tous les citoyens.

Le livrable: Différents événements en rapport avec la démocratie.



- **Gaming démocratique**

Dans le cadre de ses actions en faveur de la participation des jeunes aux opérations de vote, la chancellerie a décidé, à l'automne 2015, de mettre en œuvre une des pistes de réflexion issues de l'atelier "*Political Participation and Political Dialogue: Does Technology Really Create New Opportunities?*" que la chancellerie d'Etat avait animé à la conférence annuelle LIFT 2015. Cette idée consistait à créer un jeu (de société ou digital) en lien avec l'exercice des droits civiques. Dans cet objectif, la chancellerie a organisé, en octobre 2015 en collaboration avec la Haute Ecole de Design (HEAD) de Genève, un atelier de création de jeu sur la thématique de la démocratie (Atelier "*Do you vote?*"). Les étudiant-e-s de la HEAD ont été invité-e-s à imaginer des jeux qui traitent de sujets liés à la démocratie, au droit de vote, aux institutions politiques etc. A l'issue de la semaine, les élèves ont présenté quatre projets originaux et créatifs à la chancellerie et au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

En concertation avec le DIP, la chancellerie d'Etat a sélectionné un de ces projets, le jeu *Democracy*, qui questionne l'impact des décisions et de la coopération entre individus sur l'évolution de l'environnement sociétal, pour faire l'objet d'une phase d'étude et de développement prototypique.

Public cible: Les jeunes.

Le livrable: Un jeu de plateau ("jeu de société").

Le message: Découvrir l'impact des choix et des décisions sur l'évolution de la société.

- **Le livre Institutions politiques genevoises**

La chancellerie d'Etat a collaboré avec les éditions LEP (Editions Loisirs et Pédagogie) dans la rédaction du livre "Institutions politiques genevoises". Cet ouvrage publié en 2015 est conçu sous la forme d'un aide-mémoire et propose un panorama complet et accessible des institutions politiques du canton de Genève. La matière est mise en perspective par les illustrations de Mix&Remix dont la plume, décalée, rend la lecture d'"Institutions politiques genevoises" plus ludique, tout en restant sérieuse.

Public cible: Les citoyens.

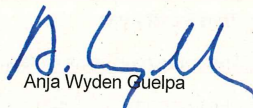
Le livrable: Un livre.

Le message: Rendre plus ludique l'apprentissage du civisme.

- **Soutien au Parlement des jeunes genevois**

La chancellerie d'Etat soutient activement le Parlement des jeunes genevois (PJJ) dans la mise en œuvre d'actions visant la promotion de la citoyenneté, telles que l'organisation de tables rondes, de votes en blanc en classe, la rédaction et publication d'un journal du Parlement des jeunes ou l'animation d'une radio Web destinée au public jeune (Jean-Jacques FM). Une subvention de 10'000 F leur est annuellement accordée par le canton. Le PJJ est devenu un partenaire important de la chancellerie d'Etat dans l'encouragement à l'engagement, en participant notamment à CinéCivic et à la Semaine de la démocratie.

En espérant que ces éléments vous soient utiles dans le cadre de vos travaux, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les députées, Messieurs les députés, mes meilleures salutations.

  
Anja Wyden Quelpa

**Annexes :**

Présentation Powerpoint résumant les différentes actions entreprises par la chancellerie d'Etat

CinéCivic:

- *Résumé des conditions de participation*
- *Flyer*

Institutions 3D

- *Flyer*

Semaine de la démocratie

- *Flyer 2015*
- *Projet de calendrier 2016*

Flyer du livre "Institutions politiques genevoises"

Gaming démocratique

- *Dossier de présentation du jeu "Democrapcy"*

Affiche 3 projets

## Développement et encouragement du sens civique et de la participation chez les jeunes

Commission des droits politiques  
25 mai 2016

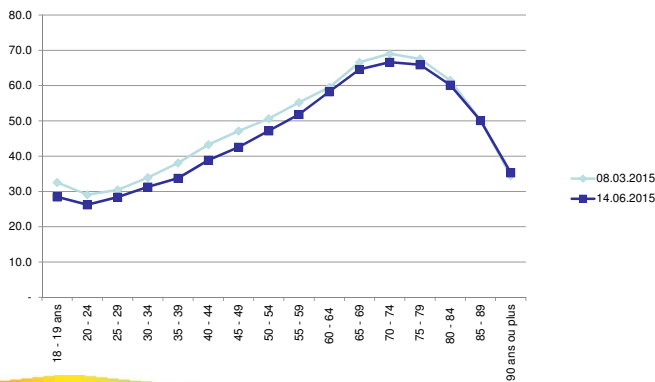
Anja Wyden Guelpa  
Chancelière d'Etat

CHANCELLERIE D'ÉTAT



1

## Votations – taux de participation en 2015



CHANCELLERIE D'ÉTAT



2

# CinéCivic



Un concours de films aux 15-25 ans et un concours d'affiches destiné aux 12-25 ans

[www.cinecivic.ch](http://www.cinecivic.ch)

Soutien 2015 Mme Simonetta Sommaruga Présidente CH

CHANCELLERIE D'ÉTAT



3

## Institutions 3D

Projet lancé en 2012, avec l'envie de faire découvrir un **lieu** à la fois historique et au cœur de l'actualité politique, de partager des connaissances sur l'Etat et les **droits politiques**, d'aller à la **rencontre** des futur-e-s citoyennes et citoyens genevois.

Institutions 3D a pour **objectif** de faire découvrir les institutions politiques cantonales aux jeunes habitant-e-s du canton et consolider leurs connaissances en matière d'éducation civique.

CHANCELLERIE D'ÉTAT

# Semaine de la démocratie

19 au 24 septembre 2016



Tous les 15 septembre : journée internationale de la démocratie / ONU

En 2015 : 15 évènements sur 6 jours

En 2016 : une vingtaine d'événements prévus durant la semaine



Objectif :

- célébrer la démocratie
- renouveler et élargir la participation démocratique

CHANCELLERIE D'ÉTAT



5

## Livre sur les institutions politiques genevoises



CHANCELLERIE D'ÉTAT



6

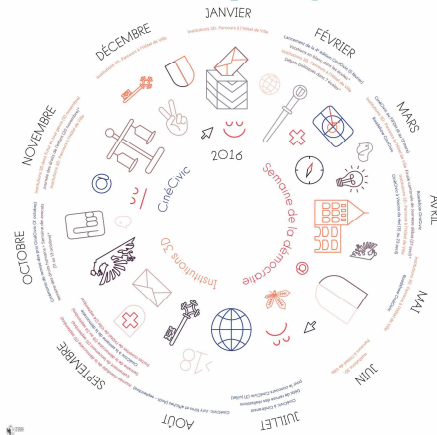
# Gaming Démocratique



CHANCELLERIE D'ÉTAT



# Affiche projets



CHANCELLERIE D'ÉTAT



*Date de dépôt : 22 août 2016*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Frédérique Perler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes est un enjeu important pour notre démocratie et fait l'objet de diverses initiatives proposées notamment par la Chancellerie d'Etat et le Parlement des jeunes.

La présente motion, telle que déposée, complète avantageusement le dispositif actuel par l'organisation systématique, pour chaque filière de formation, d'une votation dite « en blanc ».

Après bien des auditions et des débats prolongés au sujet de cette motion pourtant simple et concrète dans sa demande, la minorité considère que l'invite, telle qu'amendée par la majorité, dénature profondément la volonté clairement exprimée par l'auteur et certains signataires de cette motion.

Déjà qu'une motion se veut peu contraignante, inviter le Conseil d'Etat à prendre une mesure qui préserve autant de souplesse dans sa mise en œuvre et formulée de manière aussi flexible, revient à lui adresser un message pour le moins ambigu : au fond, si rien ne devait finalement s'organiser, ce Grand conseil ne lui en tiendrait point rigueur...

La majorité se targue d'avoir su trouver un consensus dont elle est très satisfaite, puisque qu'une très large majorité l'a accepté avec enthousiasme et soulagement. L'honneur est sauf, il ne sera pas dit que ce Grand conseil hésite à renforcer les actions dans ce domaine. En privilégiant la voie de l'incitation plutôt que celle de la nécessité, il s'assure que quelque chose pourrait être entrepris, tout en se dédouanant si rien ne devait se concrétiser.

En réalité, ce consensus démontre une frilosité envers un projet d'action concrète qui du reste s'organise déjà dans plusieurs établissements. Plutôt que d'assumer clairement son opposition en refusant purement et simplement cette motion, la majorité avance toutes sortes de craintes : cette proposition est intéressante, mais il faut des moyens et cela ne s'improvise pas ; il y a aussi le

souci de ne rien imposer au corps enseignant, les établissements devraient avoir la latitude de ne rien organiser, les élèves auront le choix d'y prendre part ou non. Pire encore, ne serait-ce pas là une ingérence du pouvoir législatif dans l'opérationnel ?

A force de contorsions, on se retrouve au final avec une invite si consensuelle qu'elle permet tout et son contraire. C'est qu'elle ne mange pas de pain comme on dit.

Ce manque de volonté politique d'énoncer une demande claire et précise interroge la minorité. A force de ménager la chèvre et le chou, ce Grand conseil perd ici en lisibilité et en volonté de combattre par tous les moyens l'abstentionnisme et le désintérêt de la politique par les jeunes.

### **Deux amendements critiqués par la minorité**

La version proposée par la majorité supprime le principe d'organiser, chaque année, au moins une votation en blanc, par selon une fréquence à définir.

Cette formulation, délibérément imprécise, laisse la porte ouverte à une organisation tous les dix ans par exemple, ou variable au gré des souhaits et envies de chacun. Cette formulation rate sa cible, puisqu'elle ne garantit en aucune manière que tous les élèves soient sensibilisés plusieurs fois dans leur cursus de formation, alors qu'une fréquence annuelle, telle que spécifiée dans la motion, le prévoit expressément.

De plus, cette formulation revient à quittancer certains établissements qui résistent devant l'effort d'organisation de cette activité, pourtant pas si complexe à organiser comme on a pu l'entendre durant les travaux de commission.

Si la majorité est allergique au caractère obligatoire lié à l'organisation d'une telle activité, la minorité est convaincue que la plupart du corps enseignant serait ravi de la réaliser.

L'autre élément prévoit de ne plus mentionner expressément les enseignants de sciences sociales dans le texte, et c'est une erreur. En effet, c'est bien dans les programmes de culture générale (formation professionnelle), histoire et géographie (ECG et collègue) que se trouvent les notions de citoyenneté. Et ce sont justement ces enseignants-là qui, très majoritairement, suivent les formations continues dans ce domaine.

C'est pourquoi la minorité proposera deux amendements visant à rétablir ces notions, et qui figurent à la fin de ce rapport de minorité.



## **Une organisation moins complexe qu'il n'y paraît**

Prétendre que l'objectif d'encourager les jeunes à participer à la vie civique n'est pas une réalisation simple à atteindre et que la solution à cette problématique n'a encore été trouvée par personne, prétendre que c'est une erreur de penser que le décret d'activités spécifiques pourra régler la problématique du manque de participation chez les jeunes, prétendre que la question est complexe notamment par l'importance de l'infrastructure et la logistique nécessaires pour organiser des votations, prétendre enfin que l'invite de la motion est trop contraignante (il faut laisser une marge de manœuvre aux établissements, ne surtout pas les contraindre à organiser des votations en blanc et il ne faut pas contraindre les élèves à voter), est typique de la mauvaise foi qui caractérise celles et ceux qui ne veulent rien faire, plutôt que d'avoir l'ambition de faire vivre la démocratie avec dynamisme et passion !

L'éducation civique des jeunes est une nécessité. Organiser des votations « en blanc », expliquer les enjeux et le processus de vote, débattre, se forger une opinion, tout cela participe au développement du sens civique et suscite un véritable intérêt auprès des élèves.

L'organisation systématique de votations « en blanc » est donc un moyen parfaitement pertinent et il s'inscrit parfaitement dans le dispositif existant à travers une série de projets menés par la Chancellerie et le Parlement des jeunes.

Certains établissements organisent déjà des votations « en blanc ». Ainsi, la question de la faisabilité de ce concept ne se pose pas. Approuver cette motion permettra également de remédier aux différences entre les établissements. Il est en effet dommage que ce soient toujours les mêmes établissements qui organisent des débats, à l'initiative des mêmes enseignants.

Cette motion représente une injonction de la part du département en demandant aux établissements qui ne le font pas de mettre en place cet exercice. Et cet exercice ne posera pas de difficulté s'il est proposé comme une action de sensibilisation du département.

Elle ne prétend pas non plus résoudre l'abstentionnisme ou le désintérêt des jeunes, elle ambitionne d'offrir un outil supplémentaire pour favoriser l'intérêt des jeunes à la citoyenneté.

Le Parlement des jeunes l'a relevé, cette motion permet de garantir qu'une action ait lieu. Il a également relevé, à juste titre, les articles constitutionnels (Cst-GE) et ceux de la loi sur l'instruction publique, lesquels mentionnent explicitement le but d'encouragement à la création d'une culture civique au sein même de l'enseignement.

Former et informer nos jeunes à travers toutes sortes d'initiatives, c'est aussi les préparer et les inciter à entrer dans la vie politique dans le futur. Il en va de la pérennité de notre système de milice.

En cela, nous nous devons de valoriser toute action relative à la citoyenneté et à l'engagement politique.

## Conclusion

Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs députés, ce parlement ferait preuve de cohérence, et non de contradiction, en soutenant de manière indéfectible à travers cette motion, une action simple et concrète, facile à réaliser et peu coûteuse, approuvée par ces jeunes parlementaires qui s'engagent bénévolement pour leurs pairs en y consacrant beaucoup de temps et d'énergie, et rejoignant tous les projets menés par la Chancellerie d'Etat pour stimuler la participation politique des nouvelles générations.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, la minorité vous enjoint à faire preuve d'une volonté politique claire et affirmée en votant cette motion amendée par la minorité.

### Amendements :

1. Suppression de « selon une fréquence à définir » remplacé par « chaque année ».
2. Adjonction « de sciences humaines » après « les enseignants ».

### Invite modifiée :

invite le Conseil d'Etat

à donner mandat à la Direction générale ESII de faciliter l'organisation, **chaque année**, dans chaque filière de formation, d'au moins une votation en blanc, préparée, notamment, par les enseignants **de sciences sociales** et les associations d'élèves des établissements concernés, à laquelle tous les élèves pourront prendre part.